



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 11 FEVRIER 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ANNÉE 2015
1^{re} SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 11 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (Jusqu'au point n°5), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET (à partir du point n°1), Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, José GRACIA, Sabah CABELLO SANCHEZ, Birol BIYIK, Kalayarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°5), Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Marema GAYE
Charles KNOPFER a donné procuration à Guillaume POIRET (à partir du point n°6)
Guillaume POIRET a donné procuration à Imen GUEDDA (jusqu'à l'approbation du Compte rendu)
Omar CHERIGUENE a donné procuration à Nadia BEN MOUSSA
Marc THIBERVILE a donné procuration à Christian JONCRET
Soazic DEBBACHE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Mohamed BEN YAKHLEF a donné procuration à Maurice BELVA
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Daniel HENRY
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Imen GUEDDA (à partir du point n°6)
Julia MORO a donné procuration à Nathalie DINNER
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Bénédicte BOUSSON JANEAU
Dominique JOLY a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Mariam DOUMBIA

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services
M Vincent COLIN, Directeur Général Adjoint des Services
M Eugène MONTANTIN, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LE MAIRE

M^{me} le Maire

Notre premier Conseil de l'année 2015 intervient un mois après les événements tragiques de ce début d'année. L'attaque terroriste visant Charlie Hebdo et les meurtres de policiers et de citoyens juifs visaient à semer la haine et la peur. Un formidable élan populaire s'est manifesté : quatre millions de Français sont descendus dans la rue pour dire leur refus de la violence, de la guerre, du racisme ; en rejetant les amalgames, et pour affirmer leur attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Je me félicite que de nombreux Villeneuvois aient contribué dans la dignité à cet élan citoyen. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre à la population, nous devrions le prolonger, et lui être fidèles jusqu'au bout.

Depuis, un profond débat s'engage au sein de la société afin de comprendre ce qu'il s'est passé. Si des mesures de sécurité et de prévention d'actes terroristes sont indispensables, nous savons qu'il n'y aura pas de solution durable sans redonner un sens concret aux valeurs de notre République.

Le maire de Grigny, dans l'Essonne, mon ami Philippe RIO, vient de remettre au président de la République un manifeste pour une « République pour tous », comprenant plusieurs propositions pour ramener la République dans nos quartiers, dans nos villes, et pour faire de l'enfance et de la jeunesse une grande cause nationale. Je partage pleinement sa démarche.

En effet, nous avons besoin de refonder en profondeur notre République. Cette bataille est celle de l'École, du travail, de la culture, et des services publics. Elle est celle de l'égalité territoriale dans tous les domaines et des moyens pour nos collectivités locales. Elle est celle de la laïcité, de la fraternité et de l'antiracisme.

J'ai écouté attentivement le président de la République lors de sa conférence de presse, jeudi dernier. Il a appelé à l'unité de la République. Si je partage cette volonté, je regrette que l'égalité sociale et les moyens pour y parvenir soient restés absents de son discours et de ses propositions.

À Villeneuve, nous entendons mener cette bataille pour le vivre ensemble et l'égalité au quotidien. Nous entendons cultiver sans relâche toutes ces valeurs, dans le respect des convictions de chacun, dans l'écoute et le dialogue.

Cependant, comment ne pas constater que ces exigences se heurtent à un obstacle de taille : les politiques d'austérité qui, en France et en Europe, aggravent le chômage et la précarité ; et plongent des populations entières dans le désarroi et la désespérance. C'est la raison pour laquelle la victoire de Syriza en Grèce est une véritable bouffée d'oxygène. Elle porte pour tous les peuples européens une nouvelle espérance. Elle permet de rouvrir le débat sur une alternative à ces politiques d'austérité et d'engager une refondation sociale et démocratique de la construction européenne.

Je souhaite que le président et le gouvernement français jouent un rôle nouveau, et qu'ils agissent dans le sens de la volonté exprimée par le peuple grec, en soutenant Alexis TSIPRAS dans son processus de renégociation engagé au plan européen.

Je tiens à revenir sur plusieurs initiatives qui traduisent notre volonté d'avancer dans le sens d'une ville plus solidaire, d'une ville pour tous. Je pense à la Convention sur l'action sociale signée fin janvier avec le Conseil général. Ce partenariat avec le département nous permettra de renforcer nos actions contre toutes les formes d'exclusion, et permettra de faire vivre la solidarité au quotidien. Je songe aux actions pour le suivi et l'accompagnement des allocataires du RSA, aux actions contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, à la prévention des expulsions locatives, aux actions diverses avec les associations.

Dans cette période de crise, nous choisissons la solidarité ; cette priorité se traduira dans nos orientations budgétaires.

Il en va de même du programme de construction de 132 logements locatifs sociaux sur le Plateau, avenue Kennedy. La semaine passée, j'ai posé la première pierre en compagnie du directeur du groupe AMETIS, du bailleur, de l'architecte, et de tous les acteurs contribuant à ce beau projet, qui prouve que logement social et qualité architecturale, qualité des appartements et loyer abordable font très bon ménage. Ce projet contribuera à répondre aux besoins en matière de logement dans le sens d'une plus grande mixité sociale. Je tiens à souligner que les travaux seront réalisés par une entreprise de Villeneuve, et que des clauses d'insertion permettront à des Villeneuvois en recherche d'emploi de travailler.

J'ai également signé avec le Préfet un Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), qui consolide le partenariat que nous avons construit depuis plusieurs années avec tous les acteurs concernés. Si la ville a engagé de nombreux moyens (renforcement de la police municipale, vidéoprotection, coordinateur du CLSPD), j'ai rappelé que la sécurité est – et doit rester – une responsabilité de l'État.

Nous continuerons à nous mobiliser pour des moyens humains et financiers supplémentaires pour notre commissariat de police, la révision de la géographie d'intervention, et une zone de sécurité renforcée pour le centre-ville centre-ancien. Là encore, nous payons les conséquences des politiques d'austérité et de la RGPP, qui s'était traduite par la suppression de 12 000 policiers entre 2007 et 2012.

Cohésion sociale, prévention de la délinquance, renouvellement urbain constituent des dimensions importantes du projet stratégique du contrat de ville 2015-2020. Ce projet a fait l'objet d'un débat lors du Conseil de décembre. Les contraintes d'écriture liées aux aller-retour avec l'État ne nous avaient pas permis de remettre un document entièrement rédigé, même s'il comprenait toutes les orientations. Par conséquent, nous vous avons adressé, via les présidents de groupe, la semaine dernière, le document dans son intégralité.

Demain et après-demain, l'Assemblée régionale débatera et adoptera le contrat de plan État-Région, qui comprend notamment des projets importants pour notre ville : le réaménagement du pôle gare, le Téléval. Je continuerai à me battre pour que la requalification de la RN6 du Val Pompadour à Villeneuve-Saint-Georges soit retenue.

Un autre élément d'importance mérite d'être cité pour ce qui concerne le contrat de ville : deux quartiers sur neuf ont été nommés « quartiers d'intérêt national » en Val-de-Marne. Cela prouve l'importance de cette excellente nouvelle qui concerne le Quartier Nord, le Bois-Matar, le Plateau et la Pologne.

Enfin, j'ai participé vendredi à une très belle soirée de solidarité avec nos amis kurdes. De nombreuses personnes étaient rassemblées ; y compris un certain nombre de Villeneuvois. Après avoir libéré la ville martyre de Kobané des forces obscurantistes de Daech, les Kurdes mènent une lutte exemplaire pour la liberté, la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous leur devons plus que jamais notre solidarité. Vous avez pu constater combien les femmes combattantes avaient joué un rôle important dans la libération de Kobané.

Ainsi que le proclamait une pancarte lors de la marche du 11 janvier : « Paris Kobané, même combat ! » Je vous remercie de votre attention.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2014

M. ESPINAR

Avant que nous n'abordions vos questions, madame le Maire, avez-vous reçu notre courrier concernant la sécurisation de notre Conseil municipal ? Qu'entendez-vous en faire ?

M^{me} le Maire

Par mesure de sécurité, nous avons fermé la porte arrière après le début de notre séance. Nous sommes présents. L'autre porte est ouverte, ainsi que le veulent les consignes de sécurité. De plus, notre Conseil municipal est ouvert au public. Aussi, je ne tiens pas à déroger à cette règle. Cela représenterait un énorme recul de la démocratie.

M. ESPINAR

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre concernant la sécurité et les droits et libertés à faire respecter pour bien vivre ensemble. Nous, membres de la ville, n'avons finalement pas droit à cette sécurité.

M^{me} le Maire

La sécurité ne vise pas à placer un policier dans toutes les initiatives et derrière chaque porte.

M. ESPINAR

Cette porte possède une serrure ; il n'est pas question de policier.

M^{me} le Maire

N'épiloguons pas sur la question. Il est interdit de fermer le Conseil municipal, car il doit être ouvert au public. J'assume parfaitement ma lettre.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Je vous ai adressé trois questions dans un délai de 48 heures avant la tenue du Conseil. Vous les avez sans doute reçues. Envisagez-vous d'y répondre ?

M^{me} le Maire

Tout à fait, mais pas ce soir. Ainsi que le précise l'article 6 du règlement intérieur : « (...) toute question, vœu, motion, ou demande d'information complémentaire se rapportant à une affaire inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal doit être adressé au maire au plus tard 48 heures avant la séance dudit Conseil. »

Sauf erreur, les questions que vous avez posées n'ont aucun lien avec les points inscrits à l'ordre du jour. Aussi, je vous informe qu'une réponse vous sera apportée dans un mois conformément à l'alinéa 4 du même article.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Lors du Conseil municipal du 16 décembre, je vous ai informé que je formais mon propre mouvement au sein du Conseil. Ainsi que cela est acté dans le compte rendu analytique, vous avez indiqué que vous m'inviteriez à en discuter lors de ce présent Conseil. Quelles suites donnez-vous finalement à ce sujet ?

M^{me} le Maire

Nous avons indiqué, conformément au règlement intérieur adopté, que vous ne pouviez pas former un groupe seule. Vous recevrez toutefois un droit d'expression dans les tribunes du bulletin municipal au prorata des 1/39^{ème} élu de ce Conseil.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Qu'en est-il du local ?

M^{me} le Maire

Vous ne formez pas un groupe, madame.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Cela n'est pas limité à la question du groupe.

M^{me} le Maire

Si, madame. Néanmoins, vous êtes en droit d'être seule, et je ne peux nullement le contester. Il demeure vrai que vous ne formez pas un groupe.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

La loi prévoit un accès à un local municipal pour tous les élus. Il convient de le mettre en place sans le limiter à la condition d'un groupe. Je vous adresserai une lettre, vous me répondrez ainsi par écrit. Par ailleurs, vous avez indiqué avoir transmis un document aux « présidents de groupe ». Or, je n'ai rien reçu. Il semble qu'il s'agisse du contrat du plan État-Région.

M^{me} le Maire

Nous ne connaissons pas votre adresse électronique.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

J'envoie pourtant des courriels régulièrement à la Direction générale.

M^{me} le Maire

Il n'y a pas de raison pour que vous ne receviez pas les documents. En l'occurrence, il s'agit du contrat de ville évoqué dans l'introduction. Vous le recevrez dans son intégralité. Je suis désolée que cela n'ait pas été le cas.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T

M. GAUDIN

Je souhaiterais obtenir des précisions sur la décision n°177 concernant la mise en place de trois ateliers sociaux linguistiques, pour une somme de 37 906 euros. En quoi cela consiste-t-il ? Le montant semble tout de même élevé. Par ailleurs, en bas de première page, il est fait mention de l'organisation d'une action de médiation nomade sur le territoire de la commune. Il est question de six séances. Nous souhaiterions également obtenir des précisions.

La décision n°2 du 9 janvier 2015 concerne l'intervention en défense des intérêts de la commune. Je pense qu'il s'agit de désigner un avocat, mais cela n'est pas explicitement rédigé. Aussi, j'aimerais obtenir une confirmation.

M^{me} le Maire

Cela est précisé.

M. GAUDIN

Certes, mais s'agit-il d'un avocat et non d'un conseil juridique ?

M^{me} le Maire

Nous ne désignons pas d'avocat, et nous nous défendons seuls.

M. GAUDIN

Par ailleurs, la décision suivante, faisant état d'un remboursement de frais d'essence pour 20 euros, m'étonne. Est-ce une erreur de somme ?

M^{me} le Maire

Effectivement, cette somme est modique et n'aurait pas dû relever d'une telle décision. Néanmoins, cette dernière a été prise. Les trois ateliers sociaux linguistiques correspondent à une mesure de longue date (précédentes municipalités). Nous poursuivons cet important travail. Pour ce qui concerne l'action de médiation nomade, je donne la parole à Elsa.

M^{me} BARDEAUX

Nous connaissons depuis plusieurs années un certain nombre de tensions dans certains quartiers de la ville. Nous avons travaillé avec les habitants du Bois-Matar et du Quartier Nord à des solutions envisageables à court, moyen, et long terme pour remédier aux difficultés de violence dans ou entre les quartiers. Il s'agit de décrisper les a priori que l'on peut avoir les uns sur les autres. Parmi les solutions possibles, il convient de travailler avec Yazid KHERFI, consultant en prévention urbaine, et son outil de « prévention nomade ». M. KHERFI est venu durant six soirées, en décembre, de 20 heures à minuit : trois fois au Bois-Matar, trois fois au Quartier Nord. Il a rencontré les populations afin de mettre du lien dans les quartiers, le soir. Un article est paru dans *Le Parisien* et dans *Libération*. Yazid KHERFI intervient dans de nombreuses villes françaises. Un bilan doit être réalisé à la rentrée. Nous vous le transmettrons. Cette action a été évoquée en Commission jeunesse au mois de juillet et lors de la dernière réunion. Deux de vos collègues y sont présents.

M. GAUDIN

La somme m'étonne : il est question de 600 euros par soirée.

M^{me} BARDEAUX

M. KHERFI est venu de 20 heures à minuit, voire davantage. Il a préalablement passé une demi-journée à Villeneuve-Saint-Georges afin de rencontrer les équipes socioéducatives, notamment nos partenaires associatifs (Pluriels 94 entre autres). Il s'est rendu à plusieurs reprises dans les quartiers afin d'en définir les zones les plus pertinentes pour les soirées. Il reviendra à l'occasion du bilan. Il vient avec son matériel propre, à un savoir un camping-car réaménagé (jeux de société, tables, chaises, livres, musique, etc.). Sa démarche a d'ores et déjà porté ses fruits. Les soirées organisées au Plateau ont permis de réunir plusieurs générations et associations. Il était possible d'entrer en contact avec un certain nombre de jeunes identifiés comme posant des problèmes. Les jeunes ont joué le jeu (contact, discussion). Il s'agit d'un premier point d'étape pour travailler à un rapprochement entre des groupes ne communiquant plus, et ayant parfois peur les uns des autres. Nous avons jugé utile de mettre en place cette démarche à court terme.

M. GAUDIN

Je m'interroge simplement sur le fait que Pluriels 94 aurait pu agir de la sorte.

M^{me} BARDEAUX

Cette association intervient de façon quasi permanente en journée. En l'occurrence, nous voulions axer notre travail sur la soirée. Il ne s'agit pas de doublon. Par ailleurs, nous avons rencontré la direction de Pluriels 94 la semaine passée. Nous proposerons prochainement une signature de convention entre le maire et l'association afin de redéfinir un certain nombre d'actions. Les interventions en soirée constitueront un des aspects du projet, dans la mesure où l'initiative avec Yazid KHERFI a montré le besoin d'un travail social préventif en soirée.

M. GAUDIN

Je me réjouis du travail de Pluriels 94, composé de personnes performantes et réalisant un excellent travail. Quelles sont les références de Yazid KHERFI ?

M^{me} BARDEAUX

Votre question laisse penser que vous connaissez la réponse, monsieur GAUDIN. Depuis vingt ans, Yazid KHERFI est coordinateur pour ce qui concerne les questions de prévention. Il est devenu professeur à l'université, après avoir passé des examens en psychologie et dans le domaine de la prévention de la violence et de la délinquance. Par ailleurs – et cela suscite toujours un débat –, Yazid KHERFI a commis des braquages durant sa jeunesse et a été incarcéré pour ces faits. Ce repentir a travaillé sur les questions qui l'ont conduit à commettre des braquages. Il s'est interrogé sur son parcours, son besoin de s'en sortir. Cela surprend. Nous nous sommes interrogés, d'un point de vue pédagogique, sur cette démarche. Je pense qu'il faut creuser certains aspects. En tous les cas, Yazid KHERFI sait se mettre à la place des jeunes qui rencontrent des difficultés avec la justice, les règles et les lois. De ce point de vue, son approche est intéressante. Il a mené un travail très important sur lui-même et a réalisé un travail universitaire non négligeable. Je pense qu'il est l'exemple type prouvant qu'il est possible de s'en sortir lorsque l'on décide de changer de cap, et de se donner les moyens pour y parvenir. Il a le mérite d'être intéressant, et d'avoir réussi ce pari à Villeneuve. Il n'est pas la seule personne contactée pour aborder ces questions. Nous aurons l'occasion, au cours des semaines et mois à venir, de vous faire part des prochaines initiatives prévues en la matière.

M^{me} le Maire

Je tiens à saluer sincèrement le travail réalisé par Elsa avec le service jeunesse. Nous avons effectué un point avec Diana, directrice générale adjointe. Cela permet de faire de la jeunesse une véritable priorité. Cela se traduira dans les actes. Vous aurez l'occasion d'en observer la concrétisation. Je tiens à vous remercier, monsieur GAUDIN, d'avoir salué le travail effectué par Pluriels 94, association de prévention spécialisée, travaillant pour le Conseil général du Val-de-Marne.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

La mission de M. Yazid KHERFI se réalise durant six séances. Quelle est la durée de chaque séance ?

M^{me} BARDEAUX

Elles se sont déroulées entre novembre et décembre, à raison de trois soirs au Bois-Matar et de trois soirs au Quartier Nord, de 20 heures à minuit.

M^{me} le Maire

Si vous le permettez, Sylvie va présenter une information sur la réforme des rythmes scolaires et leur implication à Villeneuve depuis le mois de septembre.

Information sur la réforme des rythmes scolaires

M^{me} RICHTON

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les écoles maternelles et élémentaires de la Ville ont changé d'horaire depuis le 2 septembre.

Pour rappel, au mois de juin 2014, une proposition d'organisation de la semaine scolaire avait été formulée par la municipalité, avec la mise en œuvre de deux scénarios différenciés et adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

Or, il s'est avéré que cette proposition n'a pas recueilli de façon unanime l'avis favorable de l'ensemble des Conseils d'école. Certains directeurs d'école ont manifesté à plusieurs reprises leur désaccord. Aucun consensus n'ayant été trouvé, la ville s'est vue dans l'obligation d'appliquer le schéma départemental conformément au décret du 24 janvier.

Depuis la rentrée, les temps d'enseignement ont lieu de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 h 15, et de 9 heures à midi le mercredi matin. L'amplitude des nouveaux temps périscolaires n'a pas changé : 7 heures à 19 heures. L'accueil du matin est payant de 7 heures à 8 h 30, gratuit de 8 h 30 à 9 heures. La ville a fait ce choix de gratuité pour ne pas pénaliser les familles. La restauration scolaire a lieu de midi à 14 heures. L'accueil payant du soir se déroule de 16 h 15 à 19 heures. L'étude pour les élémentaires est organisée de 16 h 15 à 17 h 45.

Les familles en élémentaire ont la possibilité d'avoir un accueil payant le soir jusqu'à 19 heures. Pour ce qui concerne les accueils périscolaires, l'ensemble des écoles primaires a fait l'objet d'une répartition en onze sites ; chaque site possédant un responsable et un adjoint. Les regroupements ont permis de limiter les recrutements de responsables et de créer des équipes d'animation par site.

S'agissant de l'organisation extrascolaire, cette année, les effectifs sont bien plus importants que l'année passée pour ce qui concerne les maternelles comme les élémentaires. Nous avons donc dû ouvrir un nouvel accueil maternel sur le Plateau à l'école Condorcet. L'an passé, l'accueil périscolaire de Victor Duruy était déjà saturé. Le phénomène s'est finalement amplifié. Plusieurs navettes circulent afin d'acheminer les enfants vers leur structure de rattachement. De nouveaux horaires et une nouvelle organisation ont été validés en CTP fin août.

Les adjoints et responsables doivent pouvoir assumer leurs tâches en partenariat avec d'autres structures. De nouveaux horaires permettent aux titulaires d'intervenir durant les périodes d'accueil et d'avoir du « temps pédagogique ». Des personnels qualifiés ont été recrutés. Cet été, des animateurs BAFA et des responsables possédant le BAFD ou des diplômes professionnels tels que le BPJEPS ou DEJEPS ont été embauchés.

Il convient d'évoquer l'accompagnement de la formation des agents. Avant la prérentrée, nous avons formé les agents de traversée, présents devant les écoles. La difficulté est principalement liée à l'effectif. On compte 585 enfants tous les mercredis, soit 75 enfants supplémentaires. L'augmentation est de 42 % pour ce qui concerne les maternelles, versus 44,5 % pour ce qui concerne les élémentaires.

Les difficultés ont porté sur le mercredi. Une mise en place a été effectuée par rapport aux navettes et à la restauration. Pour les élémentaires, nous ne comptons que le site Anatole France. Nous avons passé une Convention avec le CER de la SNCF afin d'utiliser leurs locaux.

En l'occurrence, il s'agit d'un centre de loisirs non utilisé à cause de la réforme. Les familles n'avaient pas compris qu'il convenait d'inscrire leurs enfants aux services de l'enfance.

De fait, début septembre, plusieurs enfants présents au centre de loisirs n'avaient pas de fiche d'inscription. Nous comptons plusieurs dizaines d'enfants après 19 heures. Les équipes ont finalement très bien géré cette problématique. Nous avons connu des mercredis condensés en activités ; il convenait de trouver des solutions. Des réajustements ont été opérés entre les mois de septembre et novembre. La rotation des cars générait de nombreux retards, les enfants mangeaient trop tardivement, et les activités démarraient également trop tardivement.

Nous avons pris d'autres directives au niveau de la restauration : de grands groupes tels que Saint Exupéry ou Condorcet ont été ouverts, ce qui a permis aux enfants de déjeuner immédiatement sur place, et de repartir dans les centres via les navettes. Nous avons également procédé à des ajustements au niveau des embauches. La réglementation pour l'encadrement des enfants est précise. Ces éléments ont été mis en place au cours du premier trimestre.

Nous avons par ailleurs rencontré des difficultés avec les cartables. Les enfants repartaient à midi avec leur cartable. Nous avons tenté de négocier avec l'Éducation nationale pour que les cartables restent à l'école, mais nous avons obtenu une réponse négative. Deux salles d'activité auraient été bloquées pour stocker les cartables. Nous continuons de travailler avec les écoles afin de les convaincre du bienfondé de notre requête. Certains établissements ont commencé à répondre.

Ainsi, nous avons pu obtenir une salle d'activité pour les enfants. Nous finalisons les projets pédagogiques et les fiches de poste des coordinateurs périscolaires. Nous travaillons au parcours de formation dans le cadre du plan de formation 2015-2017 de la ville pour toutes les catégories d'agents.

Évoquons l'impact financier de la mise en œuvre des rythmes scolaires : 185 animateurs sont nécessaires pour assurer tous les accueils périscolaires et extrascolaires. Parmi eux, 54 sont permanents. Sur les 131 autres postes, onze sont à temps complet. Les autres sont des contractuels répartis en neuf contrats différents, variant en fonction du nombre d'heures effectué. S'agissant de la dépense salariale de septembre à décembre, le delta est de 55 000 euros mensuels supplémentaires entre 2013 et 2014.

En recette, le fonds d'amorçage est de 90 euros par élève, sachant que nous recensons 4 386 enfants. Il est donc question, au total, de 394 740 euros. La CAF fournit une aide spécifique de 54 euros pour les enfants participant au périscolaire.

Au total, 550 enfants sont concernés, soit 29 700 euros. La situation est amenée à évoluer. Nous procédons encore à des réajustements. Je tiens à remercier sincèrement toutes les équipes d'animation : Diana ZEMOURI, Julien SAHUGUET et toute l'équipe de la DEELE, car ils ont fourni un travail conséquent dans un temps limité. La rentrée s'est bien passée pour les enseignants, les problèmes majeurs étant survenus le mercredi.

M. FAÏSSE

Pouvez-vous énumérer la nature des activités périscolaires pratiquées ?

M^{me} RICHETON

Les projets ne sont pas terminés. Nous allons relancer le Comité de pilotage pour retravailler le projet éducatif territorial, nécessaire à l'obtention de subventions pérennes. Après les vacances de février, je convoquerai le Comité, auquel participent tous les acteurs de la ville, mais également les parents d'élèves et les enseignants. Nous nous plaçons à l'échelle départementale. Le choix des scénarios des TAP visait à développer plusieurs activités : culturelles, sportives, etc. Pour travailler avec le schéma départemental, il nous reste une demi-heure le matin et un quart d'heure l'après-midi. Ce laps de temps ne favorise pas la mise en place d'un atelier plastique ou sportif. Les animateurs en périscolaire développent les jeux de société, les petites histoires, les livres, les activités manuelles. Ils travaillent encore.

M^{me} le Maire

Nous avons maintenu, sur le temps scolaire, l'activité des dumistes, les séances de théâtre ou de cinéma, et les différents ateliers mis en place jusqu'à présent. Dans un premier temps, nous avons souhaité inscrire ces activités dans le temps périscolaire, mais les enseignants – surtout de maternelle – ont refusé. Par conséquent, nous sommes entrés dans le cadre départemental. L'accueil gratuit de 8 h 30 à 9 heures rend difficiles les propositions d'intervention de la ville par rapport au premier scénario. Ainsi que le précise Sylvie, un travail doit néanmoins se poursuivre.

M. GAUDIN

Sur les 54 permanents, quelle est la répartition du temps de travail ? Ces personnes sont-elles mensualisées ?

M^{me} RICHETON

Il s'agit de temps pleins annualisés.

M. GAUDIN

Quelle est finalement leur journée de travail ? S'ils travaillent un quart d'heure le midi et une demi-heure le soir, que font-ils le reste du temps ?

M^{me} RICHETON

Ils travaillent également dans le cadre du périscolaire.

M. GAUDIN

En journée, les enfants sont censés avoir école.

M^{me} le Maire

L'accueil est assuré de 7 heures à 19 heures.

M^{me} RICHETON

Certains animateurs arrivent à 7 heures, repartent à 9 heures, reviennent dans le cadre du périscolaire, mais également le soir. Leurs journées sont hachurées. Il convient par ailleurs de prendre en compte le temps de préparation, le temps de réunion. Nous avons instauré un temps de liaison avec les enseignants.

M^{me} le Maire

En plus de ces 54 permanents, 11 animateurs ont un contrat de 36 heures.

M^{me} RICHETON

Je peux fournir le détail : 11 occupent un temps complet, 54 sont permanents, 20 animateurs effectuent 30 heures, 12 animateurs réalisent 26,3 heures, 10 animateurs effectuent 19,3 heures, quatre animateurs font 15 heures, 65 animateurs réalisent 14 heures, trois animateurs effectuent 13 heures, trois autres effectuent 11 heures, et trois animateurs réalisent neuf heures. Les temps cités sont hebdomadaires.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CLSPD

1. Approbation de la convention relative à l'exercice du médiateur de proximité « justice »

M. KHOKHAR

Depuis 2004, la commune disposait d'un correspondant du parquet en partenariat avec l'Association de la politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) SAJIR, dont la médiation permettait d'éviter de nombreuses procédures judiciaires. Cependant, au cours de l'année 2014, cette association a indiqué qu'elle souhaitait suspendre ce dispositif dans le département à compter du 1^{er} janvier 2015 pour des raisons financières. Afin de maintenir un service public de médiation de justice de proximité, les villes de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton ont décidé de s'associer et de confier au centre social La Lutèce de Valenton la mission de devenir structure support pour le poste de médiation. Une convention entérine les modalités de ce partenariat. Je vous propose d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un médiateur de proximité par le centre social La Lutèce de Valenton au profit de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, et d'autoriser le Maire à signer ladite convention, à dire que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget de l'exercice courant.

M. ESPINAR

La somme de 18 000 euros pour l'année me paraît conséquente. Pour quel travail ?

M^{me} le Maire

Les Villeneuvois pourraient vous répondre. M. BRAMI effectue un travail de médiateur remarquable. Les villes de Villeneuve et de Valenton tiennent à poursuivre leur action avec lui. Elles regrettent que l'APCARS SAJIR ne continue pas son action avec les correspondants du parquet.

M. ESPINAR

Selon vous, tout le monde effectue toujours un travail très correct. Néanmoins, les habitants s'interrogent, car ils ne constatent aucun résultat alors même qu'ils participent financièrement à ces actions.

M^{me} le Maire

Vous êtes libre de remettre en cause le travail de M. BRAMI, mais les habitants peuvent constater son action au sein de la ville, ainsi qu'à Valenton. M. BRAMI est ancien proviseur. Il convient de respecter le travail effectué par chacun.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Il paraît dommage de parvenir à une telle situation en raison d'une problématique de financement public. Cela traduit un certain recul de la justice et de la sécurité dans notre pays. Je comprends que vous entendiez « assurer la relève », afin d'éviter une rupture dans le service public. Jusqu'à présent, le service était assuré gratuitement au profit de la collectivité, bien qu'une convention ait été signée. À ce jour, il s'agit de dégager 18 000 euros annuels. La compétence du médiateur devant être recruté dans le cadre de cette nouvelle formule est-elle la même que celle du correspondant ?

M^{me} le Maire

Absolument : il s'agit de la même personne.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Cela paraît positif. Par ailleurs, je regrette que le cadre institutionnel pénal ne soit pas conservé. Le fait que la victime et l'auteur de l'infraction soient accueillis dans l'enceinte du parquet ou de l'institution pénale n'entraîne pas le même impact. Je comprends les aspects favorables du dispositif, mais je trouve certains désavantages regrettables. Aussi, j'espère que vous formulerez d'autres propositions à destination des services de l'État, afin de rétablir le contact avec le parquet et de conclure de nouvelles conventions, si tant est qu'ils soient à votre écoute.

M^{me} le Maire

Nous avons défendu le fait que les médiateurs de proximité soient des correspondants du parquet, ce qui est le cas pour M. BRAMI. Nous ne pouvons que le regretter. Compte tenu des compétences de M. BRAMI et de son expérience à Villeneuve, nous continuerons à travailler avec lui. Il reste médiateur de proximité, mais n'est plus correspondant du parquet.

M^{me} DINNER

Les 17 correspondants du parquet dans le Val-de-Marne travaillent avec Mme le Procureur et le Président du TGI à une nouvelle proposition permettant de redémarrer l'activité, particulièrement s'agissant du lien avec la justice. Des propositions devraient aboutir d'ici l'été.

M. ESPINAR

La commune de Valenton bénéficie-t-elle du médiateur ? Participe-t-elle régulièrement ? À quel niveau ?

M^{me} le Maire

Absolument, les critères sont similaires.

M^{me} DINNER

Le correspondant du parquet était en intercommunalité Villeneuve/Valenton. Le temps d'intervention à Villeneuve est supérieur ; et la participation s'effectue au prorata du nombre d'interventions.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve la Convention relative la mise à disposition d'un médiateur de proximité par le centre social La Lutèce de Valenton au profit de la commune de Villeneuve-Saint-Georges et autorise le Maire à signer ladite Convention.

Ressources humaines

2. Modification des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Comme à chaque Conseil municipal, pour tenir compte des mouvements du personnel, il vous est proposé d'acter un certain nombre de modifications de poste ou de procéder à des recrutements dans différents services. Cela concerne le service communication avec la perspective de refonte du site, visant à le rendre plus attractif et réactif, le service entretien restauration suite à un départ en retraite, et le service enfance, suite à un reclassement d'ATSEM.

Ces modifications ont été présentées au CTP le 5 février dernier, et approuvées. Elles seront effectuées dès le 1^{er} mars, et imputées au budget 012.

Le Conseil municipal

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Modifie le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} mars 2015 :

GRADES	EFFECTIFS BUDGÉTAIR ES	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF S
Rédacteur à temps complet	14	- 2		12
Attaché à temps complet	22		+ 2	24
Animateur à temps complet	10		+ 1	11
Animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet	2	- 1		1
TOTAL	48	- 3	+ 3	48

Modifie le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2015 :

GRADES	EFFECTIFS BUDGÉTAIR ES	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF S
ATSEM principal de 2e classe à temps complet	19	- 1		18
Adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet	14		+ 1	15
TOTAL	33	- 1	+ 1	33

DAUP

Urbanisme

3. Acquisition amiable d'un terrain sis 39 chemin des Pêcheurs (AR 111), démolition des bâtis et demande de subventions

M. KNOPFER

Il s'agit de l'acquisition amiable d'un terrain situé au 39, chemin des Pêcheurs, de la démolition des bâtis et de demande de subventions. Dans le cadre du projet de renaturation des berges de l'Yerres, en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil général du Val-de-Marne et le SyAGE, le propriétaire du bien situé 39, chemin des Pêcheurs a sollicité la ville pour la cession de son bien. Il s'agit d'un terrain de 453m², comportant un bâti délabré proposé au prix de 42 000 euros. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'amiable de cette parcelle.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

La somme de 40 000 euros est-elle exacte ? Elle me paraît faible.

M^{me} le Maire

Cela dépend du terrain et de la présence de maison. En l'occurrence, il s'agit d'un bâti délabré. Parfois, les montants des délibérations sont plus élevés du fait de la présence de maison. Cela dépend de l'estimation des Domaines.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 39 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 111, d'une superficie de 453 m², comportant un bâti délabré, au prix de 42 000 €

Autorise le Maire à signer les actes correspondants,

Autorise la prise en charge financière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière,

Sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces verts de la région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 39 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis,

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général du Val-de-Marne,

Autorise le Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

Renouvellement Urbain

4. Approbation de la cession des terrains communaux nécessaires aux besoins de l'opération située 45/53t rue de Paris

M^{me} DINNER

La procédure suit son fonctionnement classique. La délibération a simplement vocation à confirmer la cession des terrains de la ville à SODEARIF en vue de la réalisation du projet. Elle fait suite à l'achèvement de la procédure de déclassement des emprises classées dans le domaine public jusqu'en septembre 2014. La délibération boucle finalement le processus.

Le Conseil municipal,

Par 29 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME, Mme MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Confirme la cession au profit de la société SODEARIF du terrain d'une superficie de 480 m² qui provient des parcelles cadastrées AP 464 (portion d'une superficie d'environ 271 m²), AP 357 (superficie d'environ 45 m²) et AP 369 (portion d'une superficie d'environ 11 m²) ainsi que des emprises non cadastrées, Lot A pour une superficie d'environ 148 m² et Lot B d'une superficie d'environ 5 m², moyennant le prix hors taxe de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (225.600,00 €) et à charge pour SODEARIF de rembourser à la commune le coût du dévoiement ou renouvellement des réseaux GrDF, ERDF et SyAGE, soit la somme maximale de CENT MILLE EUROS (100.000) euros toutes taxes comprises. Le surplus du coût des travaux, c'est à dire au-delà de CENT MILLE EUROS (100.000,00 euros) toutes taxes comprises, demeurera à la charge de la Commune.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique de vente de ces emprises et tous documents y afférents.

RESSOURCES

Finances

5. Débat d'orientations budgétaire

M^{me} le Maire

Notre débat d'orientation budgétaire se déroule dans un contexte général pesant de plus en plus lourdement sur les habitants, les collectivités territoriales et l'avenir des territoires.

Baisse des dotations de l'État, aggravation de la crise économique et sociale, réformes territoriales ; nous avons tenté, dans le rapport qui vous a été adressé, de mesurer au mieux l'impact de ce contexte sur notre situation.

Il convient de préciser « au mieux », car s'agissant de la réforme territoriale en cours, et de la loi sur la métropole du grand Paris, de nombreuses incertitudes demeurent, tant sur les futurs territoires, les compétences, les transferts de compétence, la fiscalité et les ressources dont disposeront demain les territoires et commune, et le devenir des personnels.

Il convient de préciser « demain », car je rappelle que la loi prévoit la création de la métropole au 1^{er} janvier 2016 et l'intégration des communes – dont Villeneuve – dans un territoire d'au moins 300 000 habitants. Il paraît très difficile d'élaborer une stratégie financière pour les années à venir avec une lisibilité si faible.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet pour en contester la logique de fond, qui vise à concentrer les pouvoirs dans des instances de plus en plus éloignées du citoyen, et à déposséder les communes et les départements, dont nous ne savons pas quel sera leur devenir, de leurs capacités d'action et de leurs moyens d'intervention pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

À l'heure actuelle, il reste certain que les compétences des communes se réduisent considérablement. Au final, les habitants les plus modestes pourraient être les plus pénalisés. L'ampleur de la réduction des dotations de l'État aux collectivités, pour la période 2015-2017, a été confirmée lors du vote de la loi de Finances 2015. Une réduction de 3,7 milliards d'euros a été décidée pour l'an prochain.

La réduction de la dotation générale de fonctionnement sera opérée de manière uniforme pour les trois années à venir, au travers de tranches de 3,67 milliards annuels. Cela représentera, en 2017, une réduction cumulée totale de 28 milliards par rapport à l'enveloppe de 2013.

Je tiens à illustrer cette diminution pour notre ville : en 2008, lorsque je suis devenue maire, la DGF par habitant était de 310 euros. Elle est aujourd'hui de 270 euros. Cela représente une baisse de 1,3 million d'euros dans notre budget si nous avons conservé le même ratio qu'en 2008, et de quatre millions en moins, en cumulé, depuis 2008.

Si notre ville bénéficie de fonds de solidarité et de péréquation, ceux-ci ne sont pas attribués pour compenser la perte de la DGF, mais pour aider les communes confrontées à des besoins sociaux plus importants et possédant un faible potentiel fiscal, ainsi que le montrent les indicateurs de notre ville, rappelés en pages 10 et 11.

Présentées comme l'unique réponse à la crise, ces logiques d'austérité aggravent tous les problèmes. Elles sont engagées de longue date. Depuis plus de dix ans, nous assistons aux réductions budgétaires, aux transferts de charge et de désengagement de l'État, à l'augmentation de la demande sociale, à l'aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité, aux multiplications de nouvelles normes et de contraintes réglementaires, à la révision générale et permanente des politiques publiques, et à la raréfaction du crédit.

Ces orientations ne peuvent qu'entraîner des conséquences dramatiques immédiates pour l'emploi, le maintien des services publics, et la croissance. Poursuivre dans cette voie constitue pour nous un contresens, dans une période où notre pays, plus que jamais, a besoin de soutenir et de relancer son activité, d'enrayer l'accroissement galopant du chômage.

Faut-il rappeler que les collectivités représentent l'un des moteurs principaux de l'investissement, qu'elles assurent les services publics essentiels pour l'ensemble des citoyens, qu'elles sont des employeurs majeurs à l'échelle nationale (1,9 million de salariés).

Toutes strates confondues, les régions, les départements, les communes et leurs groupements assuraient jusqu'à présent plus de 70 % des investissements publics civils du pays. Les communes assurent 50 % du chiffre d'affaires du BTP.

De plus, on accuse les collectivités territoriales, les Élus et les fonctionnaires territoriaux de creuser les déficits, de recruter excessivement, de générer d'immenses gâchis financiers, etc. La confusion est sans cesse entretenue quant à la responsabilité des collectivités locales dans la crise des finances publiques de notre pays.

Ce procès de mauvaise gestion financière est inacceptable, car totalement faux. À la différence de l'État, les collectivités ne peuvent voter un budget en déséquilibre ; ne peuvent emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement.

La dette de 2 000 milliards d'euros, sans cesse évoquée, est causée à près de 80 euros par les dépenses de l'État. La part des collectivités territoriales dans le déficit public n'est que de 9 %.

Je conteste également l'argumentation développée selon laquelle tout le monde devrait fournir les mêmes efforts pour payer la note des décisions ne profitant qu'à une minorité. Je ferai remarquer, par exemple, que dans le même temps où l'on réduit les moyens des collectivités – qui réalisent des dépenses utiles – le gouvernement accorde sans contrepartie 20 milliards d'euros de cadeaux fiscaux au titre du CICE.

Bien entendu, nous ne nous résignons pas, et nous continuerons d'alerter nos concitoyens, d'agir avec eux pour desserrer le garrot en train de mettre à bas les politiques publiques et les associations, de saigner les effectifs les fonctionnaires territoriaux.

Dans ces conditions, nous entendons procéder à des choix guidés de façon permanente par le souci du bien commun, de préservation de notre service public, et des politiques aidant au mieux les Villeneuvois à résister à la crise et à anticiper l'avenir. Nos orientations sont guidées par le contrat municipal, qui nous lie aux Villeneuvois. Elles sont précisées en pages 6 et 7 ; aussi, je ne les énumérerai pas.

Nous avons déterminé les grandes priorités : la solidarité, ce qui nous conduira par exemple à garantir au CCAS les moyens de ses actions, la jeunesse, via l'élaboration d'un projet sur trois ans, l'amélioration du cadre de vie quotidien et la tranquillité publique des Villeneuvois.

L'élément majeur demeure la stratégie dont nous nous dotons pour mettre en œuvre ces orientations. Premièrement, il nous faut agir sur les recettes, en poursuivant la recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires. Nous avons, depuis sept ans, agi ainsi, en obtenant des résultats.

Il s'agit de poursuivre un aménagement et un développement équilibré de notre ville, au travers de projets dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine, de ZAC, de développement économique et commercial.

Dans le cadre des NPNRU, nouvelle dénomination de l'ANRU, pour les deux quartiers d'intérêt national, des équipements publics devraient être financés, et des prêts bonifiés devraient être accordés aux promoteurs. Ces deux nouvelles, positives, ont été annoncées par le Préfet. Nous savons combien la question des équipements publics et de leur financement est importante. J'espère que cette annonce, formulée en réunion des maires concernés par les projets de NPNRU, nous seront profitables.

La politique de ressources humaines favorise de nouvelles organisations de travail, plus coopératives et participatives, ainsi que des économies d'échelle et des mutualisations. Cette politique RH constitue un moyen de maîtriser nos dépenses de personnel. Nous travaillons en ce sens avec l'administration.

Nous entendons également maîtriser la fiscalité locale, et agir de telle sorte que les taux d'imposition n'augmentent pas.

Effectivement, nous allions une gestion rigoureuse des deniers publics à une volonté de préserver un haut niveau de service public. Mais la situation nous contraint à procéder à des choix. Nous ne pouvons pas faire plus avec moins de moyens. Il nous faut donc retravailler nos politiques publiques. Sans doute serons-nous amenés à réduire certaines initiatives, ou à étaler dans le temps la construction de projets.

La situation est très sérieuse. Mes propos ont pour but d'alerter et de prendre la mesure des difficultés. Je continuerai évidemment, avec mon équipe municipale, à me battre pour que les Villeneuvois soient respectés et que le contrat municipal soit mis en œuvre. Je vous rappelle que nous adopterons le budget le 9 avril. Sur la base de ces orientations, nous poursuivrons avec l'ensemble de nos services.

M. GAUDIN

Je ne reviendrai pas sur la diminution des subventions de l'État. Toutes les communes établissent le même constat. Cette réduction accroîtra les difficultés des communes. Dans ce scénario, nous sommes en difficulté. Votre note de présentation rappelle que le revenu par habitant de la commune est de 9 646 euros versus 17 846 euros pour les habitants d'Ile-de-France. Villeneuve-Saint-Georges est une commune pauvre, et je pense – hélas – qu'elle le sera encore davantage.

Je passe sur les incidences de la politique nationale, et sur la dette de l'État. Je m'en tiendrai uniquement aux affaires et aux chiffres villeneuvois.

Vous n'avez pas évoqué, et je vais le faire, la loi de Finances 2015, qui signifie une revalorisation des bases locales. L'année passée, il était question de 1,8 %. Cette année, il est question de 0,9 %. Cette nouvelle est positive pour les habitants, car mécaniquement leurs impôts augmenteront moins, mais elle est négative pour la ville, car les produits que nous sommes en droit d'attendre n'atteindront que 191 694 euros (versus 300 000 euros en 2014). Il s'agit d'une difficulté supplémentaire.

Votre document comporte très peu de chiffres, excepté ceux que je viens d'énoncer. Les chiffres fournis seront visibles dans un ou deux mois dans le compte administratif 2014. Il paraît difficile d'établir une comparaison, les éléments étant clos. Il ne s'agit pas réellement de chiffres relatifs à 2015.

Je reprendrai quelques chiffres issus du chapitre « fonctionnement » et des dépenses. Vous avez affirmé votre volonté de maîtriser les dépenses de personnel, et cela me semble absolument nécessaire. Le chapitre 12, relatif aux dépenses de personnel en 2014, fait état de 30 271 958 euros dans le compte administratif. En 2013, cette dépense était de 29 216 000 euros. Les dépenses de personnel augmentent donc, entre 2013 et 2014, de 1 055 000 euros, soit 3,6 %.

Finalement, je ne pense pas que nous puissions sérieusement parler de rigueur budgétaire sur ce poste-là. Vous évoquerez certainement le GVT en guise de réponse, mais le constat n'est pas celui que vous prétendez.

Prenons les investissements, chapitre 16 (page 14), en dépenses « emprunts et dettes assimilées ». Sauf erreur, cela concerne le remboursement de l'emprunt en capital. En 2014, il est question de 8 163 199 euros. En 2013, il était question – d'après la page 8 du compte administratif – de 4 421 000 euros. Ce chapitre double entre 2013 et 2014.

En recettes (dans le même chapitre), pour 2014, il est question de 9 163 203 euros versus 7 730 000 euros en 2013. Nous observons une augmentation de 10,6 %. L'emprunt coûte cher, tant en recettes qu'en dépenses.

Je suis particulièrement inquiet, car je pense que la capacité d'emprunt et de remboursement de la ville est très limitée.

Je citerai le rapport de la Cour des comptes de la Chambre régionale des comptes de 2012, qui mettait en évidence l'étude des finances de la ville et lirai deux passages :

- En page 15 : « (...) La capacité de la commune à faire face à ses besoins en investissements est ainsi doublement limitée par la faiblesse de ses ressources propres – en référence à l'épargne brute – et par la difficulté de recourir à de nouveaux emprunts ; possibilité hypothéquée par son épargne nette négative. »
- En page 16 : « (...) La chambre attire l'attention de la collectivité sur la nécessité d'améliorer son taux d'épargne brute en reconstituant une capacité d'autofinancement suffisante si elle souhaite conduire une politique d'investissements minimale, y compris dans le cas de financements croisés. »

En lisant votre « propagande », j'ai cru comprendre que vous avez des projets d'investissements, et cela paraît nécessaire. Notre peur demeure que les ressources nécessaires soient absentes, et que la visibilité et l'impact de ces éléments ne soient pas suffisamment évalués.

Cette inquiétude est formulée par la Chambre régionale des comptes : « (...) L'examen des variations du fonds de roulement confirme ainsi que la fragilité de la situation financière de la commune rend difficile, dans un proche avenir, le financement par l'emprunt de nouvelles dépenses d'investissement. »

Or, vous doublez l'emprunt, et cela m'étonne. Je pense que nous ne nous inscrivons pas en ligne avec les préconisations et observations de la Chambre régionale des comptes. À ce sujet, je regrette la maigreur des documents fournis. Je regrette que nous n'ayons pas reçu le même document que celui transmis l'année passée. Vous aviez communiqué des tableaux établissant un comparatif avec les années antérieures. Ainsi, nous pouvions observer l'évolution des dépenses d'investissement, des dotations de l'État, de la fiscalité locale, de la session de fonctionnement.

Avec ces éléments, nous pourrions apprécier l'évolution des finances communales, et nous serions en mesure d'apprécier notre capacité à supporter votre programme (finances, capacité de remboursement).

Les documents de l'année passée comportaient la fiche de Finance Active, extrêmement intéressante par rapport à l'endettement de la ville, aux crédits, aux emprunts toxiques ou non, aux emprunts fixes, et à la solvabilité de la ville. Cela permet d'observer les possibilités d'investissements et de remboursements de la ville, afin de définir la faisabilité de vos projets.

Je vous demande, pour le vote du budget, de nous fournir ces documents afin que nous puissions parler des mêmes éléments. Je pense principalement au tableau précisant la capacité d'autofinancement de la ville, tenant compte de notre capacité de remboursement, et, de fait, d'investissements (emprunt).

Le débat est court-circuité. Vous avez transmis un certain nombre de feuilles aujourd'hui. Mais les chiffres de 2014 ne présentent pas grand intérêt.

Vous évoquez des points intéressants, comme la réforme de la métropole du grand Paris. Ce point est essentiel, mais là n'est pas l'objet du débat de ce soir. Vous parlez du plan pluriannuel d'investissements, de l'engagement comptable, de l'engagement juridique, des autorisations de programme, des crédits de paiement. Il s'agit sans doute de faire « du poids » dans le dossier.

En revanche, les points réellement nécessaires pour définir la capacité de la ville à investir dans l'avenir ne sont pas inclus. Aussi, je vous demande, si possible au cours des prochains jours, de nous communiquer ces éléments afin que nous puissions travailler sur des chiffres précis.

Il s'agit principalement d'évolution : quelles actions ont été menées depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes, en 2012 ? Dans quel sens va-t-on ? La situation s'améliore-t-elle ?

M^{me} le Maire

Comme à votre habitude, vous n'êtes pas constructif. Je n'entends aucune réflexion relative à l'orientation budgétaire. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire, et non dans un vote du budget. Je me dois, malheureusement, de réitérer ce propos chaque année. Cela montre peut-être votre manque de capacité à envisager l'avenir et à travailler sur des projets pour les Villeneuvois. Cela étant, je crois avoir donné la mesure de la situation, qui s'avère inquiétante. Dans le même temps, les résultats relèvent des points que nous aurons à étudier plus en détail lors de l'adoption du compte administratif. Pour la première fois, nous n'avons pas d'excédent de fonctionnement sur l'année. Aussi, nous nous trouvons au milieu de « l'effet ciseau ». J'ai donc tenu à afficher un discours prenant la mesure des difficultés croissantes. Dans le même temps, il n'est pas question que vous affirmiez des éléments non conformes à la réalité, particulièrement s'agissant de l'emprunt. Une renégociation de la dette a eu lieu en 2014, avec une augmentation en dépenses et en recettes. Cette renégociation permettra d'obtenir une diminution du remboursement en capital. Bien que vous l'ayez considéré comme négatif, ce point est positif dans le travail de nos services. Il s'agit de tenter d'améliorer la situation financière. Concernant les charges de personnel, vous vous interrogez sur l'augmentation de 3,6 %. En plus du GVT, il convient de citer la revalorisation des catégories C. Cela entraîne un poids conséquent dans le budget de la ville.

M. HENRY

Je ne reprendrai pas l'ensemble des éléments. Ainsi que l'a précisé Mme le Maire, il ne s'agit pas de l'étude du compte administratif, mais de la décision politique du DOB et des grandes orientations pour la ville. Manifestement, vous ne souhaitez pas grand-chose, dans la mesure où vous voulez tout réduire. Vous citez uniquement les chiffres de 2013 et 2014, mais finissez votre propos en indiquant que le document n'est pas très intéressant, puisqu'il ne mentionne que les chiffres écoulés. Expliquez finalement ce que vous souhaitez. Les rapports de la Cour des comptes précisent que nous devons travailler certains axes. J'ai maîtrisé les comparatifs 2013 et 2014 que vous fournissez. Vous aurez la certitude de disposer des bons chiffres lorsque nous évoquerons le compte administratif finalisé. Cela sera le cas lors du vote au moment du prochain Conseil municipal. Je ne referai pas l'intégralité du schéma. Le sujet concerne les décisions politiques à prendre, les envies pour la ville : développement ou immobilisme ? Effectivement, nous pouvons cesser les investissements et réduire la capacité des emprunts, mais je pense que les Villeneuvois ont le droit de vivre au sein d'une ville qui évolue pour leur bien-être.

Mme BARDEAUX

« Voici sans doute le Conseil municipal le plus excitant de l'année, celui où faire de la politique prend tout son sens. Il est question ce soir de parler orientations, c'est-à-dire traduction politique des projets défendus lors de la campagne des municipales. Il est aussi question de parler de budget, non pas dans un détail purement comptable, et j'entends déjà l'opposition s'exclamer « on n'a pas de chiffre » – ayant rédigé ce propos avant le Conseil, je suis visionnaire –, mais avec des projections sociales, budgétaires, humaines.

Ce préalable pédagogique étant posé, voici, madame le Maire, comment les Élus du groupe Front de Gauche comptent poser les jalons d'une politique profondément ancrée à gauche, celle qui s'inspire des jolies promesses venues de Grèce, ou encore, qui portent en elles la chaleur espagnole.

Voici les engagements que les Élus de notre groupe portent avec toi, Sylvie, pour faire de ce premier budget du mandat 2014-2020, celui de l'audace, de la clairvoyance, du respect, des valeurs de gauche.

Des engagements, oui ; celui de la lutte d'abord. N'en déplaise à M. GAUDIN, les conséquences des décisions nationales ont des répercussions pour notre ville. On ne peut pas le balayer d'un revers de manche. Dans un contexte national, européen, mondial, où un certain nombre de repères sont chaque jour mis à mal, il nous faut poursuivre les luttes et les amplifier.

Les mots ayant un sens, ils sont souvent utilisés comme des armes pour penser, mettre des notions dans les têtes, rarement pour lancer des débats, confronter des idées.

Sylvie l'a dit, le mot clé « dette », par exemple, est tordu, rendu nocif, manipulé pour prétexter un certain nombre de réformes, notamment celles des collectivités locales. Je ne reviens pas sur les chiffres déjà mentionnés par Sylvie.

L'État est compétent pour fixer le montant et la répartition de ses ressources, contrairement aux collectivités locales, qui suivent légalement les règles imposées. Les dettes des collectivités sont dues à des projets d'investissement, c'est-à-dire utilisées pour construire des équipements municipaux, par exemple une école.

Il est démagogique de comparer le budget d'une ville à celui d'une famille ; et comparer les dettes d'une famille, d'une ville à celle de l'État relève de la manipulation.

Autre manipulation : l'État réforme et fait passer les collectivités à la caisse. Non seulement il décide, et décidera de plus en plus avec la réforme de recentralisation qui nous attend, des ressources des collectivités. Mais en plus, il impose de nouvelles dépenses. Cela est le cas de la réforme des rythmes scolaires ; Sylvie RICHETON en a parlé tout à l'heure.

L'État fixe nos ressources par l'intermédiaire de la DGF, dont on finirait par oublier que sous ce terme sont agglomérés plusieurs éléments, dont par exemple la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle, dont l'État avait garanti la compensation intégrale, promesse qui, hélas, n'a pas été tenue.

Il est donc légitime que nous soyons inquiets, car avec la réforme des collectivités, le même schéma sera appliqué pour la taxe d'habitation. La ville lèvera l'impôt, entièrement reversé à l'État, qui redistribuera une part moins élevée de cotisations.

S'ajoute à tout cela le fait que les services de l'État ne sont plus en capacité de fournir en temps et en heures, aux collectivités locales, les informations indispensables pour préparer le budget, notamment les bases fiscales qui servent au calcul de l'impôt, ni de fournir des données stables et fiables sur la population.

Et pourtant, les collectivités continuent, cela est la loi, de voter des budgets en équilibre ; des budgets d'équilibrisme, devrions-nous dire.

Vous comprenez bien que dans ce contexte, la lutte a tout son sens. C'était la démarche des Élus Front de Gauche le 22 janvier dernier au moment où nous avons, avec d'autres villes Front de Gauche du département et de France, décidé d'alerter les agents communaux et la population sur la réforme territoriale et les conséquences budgétaires qu'elle implique. D'autres temps d'information et de mobilisation auront lieu prochainement, nous y serons présents.

Dans un temps de l'histoire où l'austérité prend la place de la rigueur, où les banques et les principaux partis européens continuent d'écrire les règles favorables aux puissants, où les plus riches se gavent tandis que les plus pauvres se calfeutrent trop souvent dans le repli et la peur, nous avons à construire un projet de société, de ville, qui doit nécessairement passer par la solidarité et la démocratie.

Notre ville, populaire, métissée, aux mille visages et aux mille regards, ne doit plus être le terrain de la servitude territoriale, des haines et des craintes, mais bien celui de l'émancipation. Voilà notre deuxième engagement. Nous devrions donc ne pas augmenter les impôts début avril. L'efficacité d'une augmentation des taux est faible, mais en plus, les familles villeneuvoises souffrent déjà trop. Pourtant, là aussi, la dénaturation des mots grâce à la pensée unique déversée dans les têtes depuis des années a joué à plein, et l'impôt perd de son sens.

Mais les Français ne sont pas dupes : selon un sondage publié par Le Monde, 75 % à 80 % des sondés jugent justifiés, voire très justifiés, les impôts les plus progressifs : impôt sur la fortune, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, notamment les plus grandes, celles du CAC 40.

Pour le bien de toutes et de tous, il serait temps d'avoir des politiques nationales à la hauteur moyenne de l'intelligence de nos concitoyens, non ?

Les Élus du Front de Gauche réaffirment sans sourciller la nécessité de créer une fiscalité moderne, progressive et progressiste pour les collectivités locales pour gagner le droit à réparation pour notre population, notre ville et tant d'autres.

C'est aussi dans ce contexte que nous portons l'exigence d'une métropole humaine, du quotidien, centrée sur la satisfaction des besoins des habitants, besoins et solutions définis avec eux. Or, ce qui est aujourd'hui construit par le gouvernement ne va pas dans ce sens. Cela s'oppose même aux idées émises au-delà des contingences partisans par l'Association des maires de France ; c'est le moins que l'on puisse dire. Les divergences d'appréciation et de priorité sont fortes, le débat n'a pas vraiment lieu.

Nous sommes passés, depuis 2008, du bouclier fiscal de Sarkozy au pacte de compétitivité à la Hollande. Si nous continuons ainsi, nous finirons dans le mur. Comme souvent, le compromis finit en compromission au nom du « il n'y a pas d'alternative » ou du « vous n'êtes pas rigoureux petits Élus de la République », on plonge dans l'austérité bête et méchante.

Pendant ce temps, les dividendes des actionnaires, l'évasion fiscale explose outrageusement et la planche à billets de la BCE vient renflouer la finance. Le blabla des technocrates est toujours de droite, quelle que soit la couleur affichée. Il n'a qu'une cible principale : le service public, la dépense publique utile, bien commun de notre démocratie pourtant.

Nous portons clairement un projet alternatif à cette métropole excluant les populations ; celui d'une métropole respectant les communes, les départements, leurs populations, leurs représentants. Cela fait 30 ans que l'on appauvrit la démocratie locale ; cela fait 30 ans que l'on engage des réformes qui ne respectent pas l'intérêt commun.

Comment, dans ce contexte, défendre en paraissant crédible, le vivre ensemble ? Comment alors, un mois après la tuerie de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher, nous, les Élus de la République, de l'Élysée à notre Conseil municipal, assumons et assumerons-nous nos responsabilités ?

Le vivre ensemble ne se décrète pas : il se construit difficilement chaque jour. Nous le savons à Villeneuve, nous qui souhaitons qu'il devienne un marqueur de notre ADN commun. Mais les réformes territoriales cassent les liens de proximité. Les territoires seront à terme déshumanisés, et dans ce contexte, comment ne pas penser à GRAMSCI, qui écrivait :

« Quand le Vieux Monde se meurt, quand le Nouveau tarde à paraître, dans ce clair-obscur surgissent les monstres. »

Le terrain est favorable, l'émergence de fascismes de toute nature est en marche, leur rapprochement surtout ; car sous couvert de revendications différentes, voire opposées, ils servent les mêmes intérêts, les mêmes objectifs, ceux de casser le progrès pour laisser triompher la haine, le dépit, supprimer les libertés individuelles et collectives.

Pour nous, donc, la loi Macron, c'est non ; tout comme la nouvelle organisation territoriale de la République. Notre loi à nous, c'est celle du service public de qualité, de la considération de tous les citoyens, d'un terrain émancipateur.

Notre troisième et dernier engagement se tiendra là, avec une volonté rigoureuse et combative, nous voterons au printemps un budget construit dans l'inquiétude de lendemains plutôt sombres, et pourtant toujours dans la voie de l'espoir, car chère Sylvie, chers collègues, chers Villeneuvois et Villeneuvoises, si nous n'avons pas de grandes marges de manœuvre, nous avons, les élus Front de Gauche, bien fermement ancré dans nos cœurs et dans nos têtes les raisons de notre action.

Face aux coupes budgétaires imposées, nous cherchons des solutions ; et face aux idées toutes faites, nous répondons par l'exigence de la réflexion. Quand les bénéfices de la culture en France forment la troisième ressource du PIB devant l'automobile, on se dit que l'on a raison de ne pas mordre sur ces budgets et de tenir tête, depuis longtemps, face aux idées reçues.

Le droit à la dignité, à l'intérêt communal et à la mutualisation des moyens, l'autonomie, les nouvelles coopérations, le maintien des services et des dotations, la revivification de l'industrie, les objectifs écologiques, l'égalité, les réussites de toutes et de tous forment la cheville ouvrière de notre action. « L'essentiel est invisible pour les yeux. » Allumons alors la lumière sur nos premières orientations budgétaires de ce mandat :

Une ville solidaire, humaine, à l'écoute de ces habitants (le rôle du CCAS, de l'OPH prend tout son sens), une ville accueillante et durable. Notre ville a droit au beau, et des projets issus de la nouvelle politique de la ville et de son contrat de ville vont encore éclore.

Une ville tournée vers sa jeunesse ; nous y reviendrons avant la fin de l'année 2015. Il ne sert à rien de rajouter à l'égalité la croyance irrationnelle qu'est la chance. C'est sur les réussites des jeunes que le travail se décline déjà pour cette année.

Une ville qui évolue et modernise ses quartiers, avec le PNRQAD, les bonnes nouvelles pour le Quartier Nord et le Bois-Matar, le Plateau, les Pologne avec Valenton.

Ce résultat ne tombe pas de nulle part. Il est la juste conséquence du travail fourni par l'équipe municipale, forte de la concertation avec les habitants, de l'expertise des services, qui ont permis d'arracher, dans l'intérêt général de toute la population villeneuvoise, ces bonnes nouvelles. Cela s'ajoute à la gestion financière par notre majorité municipale raisonnée, stable et ambitieuse. Pour sortir du moindre mal, il reste encore bien évidemment de nombreux défis à réaliser, des murs à faire tomber, et de la confrontation d'idées à permettre. Les Élus Front de Gauche mènent un combat avec des objectifs simples, clairs, rassembleurs : la liberté, d'autres institutions et formes nouvelles de démocratie, l'égalité, l'investissement dans tout ce qui garantit l'efficacité économique et sociale, de l'école aux services publics, jusqu'à la fiscalité ; la fraternité, avec la construction de rapports humains du quartier à l'entreprise, propre à faire reculer l'insécurité sociale, les haines, et permettre l'épanouissement. « Quand est ce qu'on y arrive, là où le bonheur désaltère

Mon futur se construit, sans cris, sans mecs à terre. » C'est avec ce rap du groupe IAM que je finis mon propos. Le futur, nous le construisons ici, maintenant. »

M. FAÏSSE

Dans la thématique que vous intitulez une ville « solidaire, humaine, à l'écoute de ses habitants », vous n'évoquez pas ce qui est devenu un véritable problème de santé publique à Villeneuve, à savoir la diminution inquiétante du nombre de médecins généralistes dans notre ville. Ils étaient 22 à la fin de l'année 2005 ; mais ils seront 13 au 1^{er} avril 2015. La population comptait 28 000 habitants en 2005 versus 33 000 habitants à ce jour. Le contrat de ville indique la nécessité de disposer de 0,8 médecin pour 1 000 habitants en zone urbaine, ce qui donnerait 24 médecins pour Villeneuve. Nous sommes loin du compte. Je ne peux que vous suggérer de vous rapprocher de l'ARS et du Conseil de l'Ordre des médecins, qui ont mis au point des dispositifs incitatifs à l'installation de jeunes médecins. Par ailleurs, il existe une opportunité que la ville devrait saisir : l'achat du pavillon qui abrite le cabinet des docteurs BRIONNE et FOSSATI, qui viennent de prendre leur retraite. Le pavillon est situé rue Pasteur, en centre-ville, et serait une magnifique maison médicale. J'en profite également pour vous demander des nouvelles du grand projet de mise en accessibilité pour les handicapés de certaines rues de Villeneuve, allant du Quartier Nord à la Gare Centrale, et de Belleplace à cette même gare. Le projet nous avait été présenté en Commission Santé par Mme BARDEAUX il y a quelques années, mais nous n'avons jamais eu connaissance des suites qui y ont été données.

M^{me} le Maire

Je ne répondrai pas à toutes les questions ; et il serait vain d'apporter des réponses à la diminution de la démographie médicale, qui constitue un réel problème pour tous. Nous tentons d'y apporter des réponses. D'ailleurs, nous travaillons au Quartier Nord avec le pharmacien à une proposition très concrète. Nous œuvrons également avec le centre municipal de santé Henri Dret. Nous travaillerons avec notre centre hospitalier, notre centre médical, les médecins et les personnels de la médecine de ville à cette question. Nous envisageons un contrat de santé avec l'ARS. Kalayarasi RAVIENDRANATHAN y consacre du temps. Cette question reste difficile. Villeneuve peut disposer de services de médecine importants dans plusieurs domaines de santé. Nous pouvons nous appuyer sur le centre hospitalier, y compris pour travailler avec la médecine de ville, mais également avec les infirmiers et les kinésithérapeutes.

M. HENRY

S'agissant des voiries, nous procédons à une mise en accessibilité progressive. Nous mettons en accessibilité toutes les voiries dans lesquelles nous intervenons (rénovation ou intervention). Certaines voiries doivent encore être mises en accessibilité, mais aucune intervention n'est programmée pour l'heure. Nous devons définir le nombre de voiries restantes et les travaux devant être réalisés. Il est principalement question d'abaissement de trottoirs en bout de ligne. Nous n'avons pas choisi de reprendre tous les trottoirs de toutes les voiries de Villeneuve. Nous agissons à l'occasion de travaux programmés. Nous nous plaçons sur une juste balance entre la notion économique et la notion de travaux. Nous réalisons ces travaux à la demande et au fil de l'eau, en fonction des interventions prévues.

M. POIRET

Je tiens à faire une annonce concernant l'organisation de notre groupe. Un de nos membres a souhaité présenter une candidature dissidente contre un accord des deux fédérations départementales auxquelles notre groupe se rattache. Il a donc été procédé à son exclusion, dont je vous demande, madame le Maire, de prendre acte. Il s'agit de Birol BIYIK. Cela est son droit.

S'agissant du DOB, j'avais insisté sur la difficulté du contexte. Le contexte est difficile pour l'État, mais aussi pour la ville, qui compte une population pauvre, et qui doit, dans ce cadre, procéder à des choix difficiles.

Je tiens tout de même à nuancer certains points précédemment énoncés. Tout d'abord, je ne voudrais pas qu'on laisse croire que l'État se désengage complètement de Villeneuve-Saint-Georges, et qu'il n'intervient absolument pas dans cette ville, ou, en tous les cas, que sa politique peut complètement miner les habitants.

À plusieurs reprises, vous avez fait état d'un certain nombre de programmes : l'ANRU, le PNRQAD. Ces programmes, nationaux, supposent des subventions nationales et aident notre ville. Je voudrais qu'il soit rappelé que l'État est présent et qu'il soutient Villeneuve-Saint-Georges à travers un certain nombre de politiques.

Une autre politique nous concerne directement ; nous en avons parlé lors du précédent Conseil : la politique de la ville. Elle a été remodelée, refondée, et doit aboutir au fait de donner davantage à certaines communes, dont la nôtre, dans laquelle trois territoires ont été retenus.

Il faut tenir, sur ce point, un discours ferme : nous pouvons regretter la diminution des subventions et des dotations, mais il faut aussi reconnaître que l'État persiste à travers un certain nombre de politiques, à s'occuper dans votre ville, à y investir, et à soutenir les divers investissements envisagés.

L'État a des obligations, mais il participe également du dynamisme de notre commune. L'État entreprend en ce moment un certain nombre de politiques difficiles, comme la discussion sur les bases de la taxe d'habitation. Notre département fait l'objet d'une expérimentation menée sur le calcul de cette base. Si elle est conduite jusqu'à son terme, l'étude entraînera des impacts importants sur les bases de notre commune, et d'autres villes.

Ce sujet est très explosif et très « politique ». Nous pouvons, a minima, souligner le courage de l'État de mener ces expérimentations et de tenter d'aboutir à une solution par rapport à un dossier relativement complexe.

Chacun est libre d'avoir un avis au sujet de la politique de gouvernance métropolitaine. Ce projet a le mérite d'exister, après avoir été un « serpent de mer » durant près de trente ans. Il serait étrange d'affirmer que ce projet est totalement technocratique. La dernière mouture concernant la métropole du grand Paris a fait l'objet d'un vote au Sénat – chambre des collectivités, faut-il le préciser – majoritaire, PS et UMP réunis. Ce texte, tel que présenté, était soutenu par l'ensemble des représentants des collectivités de droite comme de gauche. Cela prouve une certaine cohérence dans l'action menée par rapport à ce texte.

L'État mène un certain nombre de politiques de redistribution qui concernent notre ville : le fonds de solidarité régionale, par exemple, a été mis en place par l'État et intervient pour compenser un certain nombre de difficultés financières. J'insiste également sur une politique importante et courageuse dans le contexte actuel : je rappelle que l'État augmente en ce moment le nombre de fonctionnaires, notamment dans l'Éducation nationale. La jeunesse constitue également une priorité de notre municipalité.

Je pense qu'il convient de rappeler un certain nombre de courages menés par rapport à cela : l'État augmente le nombre de fonctionnaires dans certains domaines clés, contribuant à mon sens à un investissement pour l'avenir. Un État qui forme correctement sa jeunesse a plus de chance de s'en sortir dans les années à venir.

Je vais dès à présent évoquer Villeneuve-Saint-Georges. Je rejoins ce qui a été dit : dans un contexte difficile, nous tentons de maintenir un programme budgétaire ambitieux, sans augmentation d'impôt, ce qui me semble très important. Nous tentons de maintenir un certain nombre de politiques faisant parfois l'objet de diminution dans d'autres villes. En l'occurrence, je suis très concerné, puisque ce sujet concerne la culture. Ce poste ne fait l'objet d'aucune diminution, et je vous en remercie.

Nous tentons de maintenir les services publics et les politiques qui nous paraissent essentiels, et notamment en faveur des engagements pris durant la campagne : la jeunesse, mais aussi tous les programmes qui gravitent autour de ce domaine, comme la culture.

Je terminerai mon propos en rejoignant le vôtre s'agissant des difficultés rencontrées en termes de santé. Si, dans les documents préparatoires au contrat de ville, l'importance des médecins généralistes a été évoquée, cela signifie que nous comptons mener des politiques, notamment via la politique de la ville, pour tenter de faire venir les jeunes médecins. L'hypothèse des maisons de santé a été émise. Nous serons sensibles à cette politique.

M. BIYIK

« Mesdames et messieurs les Élus, les agents municipaux, cher public, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole, mais suite aux récents évènements, je ne peux m'empêcher de répondre à certains individus qui se donnent des droits et des légitimités.

Je me pose la question : quelle est ma fonction en tant que conseiller municipal ? Pourquoi ai-je décidé d'être élu ? Quelles sont les motivations ?

Réfuter de manière catégorique cette idée commune et erronée qui souhaiterait reléguer la scène politique à un espace où seules certaines élites y auraient droit de cité. Il est fondamentalement question de droit de cité ici, car dans ce lieu d'urbanité que nous partageons, tout semble y avoir droit de cité : incompétence, dogmatisme, nuisances sous toutes ses formes ; sauf peut-être l'essentiel auquel aspire toute commune digne de ce nom : une certaine douceur de vivre, où s'épanouirait chaque individualité.

Car, lorsque je songe à Villeneuve-Saint-Georges, je ne peux m'empêcher de croire que tant de nuisances accumulées ne sont que le simple fruit du hasard ; ou alors le hasard serait bien discriminant. Villeneuve-Saint-Georges, ville des laissés pour compte, des démunis, où certains tentent de faire mieux malgré leurs multiples entraves.

Jean Jaurès a dit : "L'homme fait corps avec la Terre, et la Terre fait l'homme." Pour le paraphraser, je dirai : "L'homme fait corps avec la Ville, et la Ville fait l'homme." Cette ville fait de moi l'homme qui se révolte, qui se refuse à accepter l'inégale répartition des biens et des mots.

Se révolter contre cette réalité, c'est refuser de se confondre avec elle, que nos enfants se confondent avec elle, car n'oublions pas que la responsabilité n'est pas liée à la situation dont nous héritons, mais à ce que nous allons en faire.

Les élections municipales se sont déroulées dans un climat très pesant, générant une certaine crispation perceptible chez nos électeurs. Une telle situation ne doit plus se reproduire. C'est pour cela que j'ai décidé d'agir conformément à ce que m'autorise mon droit démocratique. Cet acte n'est pas anodin ; c'est un geste mûrement réfléchi, qui se veut fort pour dénoncer l'inacceptable.

À mes yeux, l'inacceptable est de voir mes concitoyens livrés à eux-mêmes, dans une ville délaissée par l'attitude que j'oserai qualifier de méprisante de nos politiques, qui les pousse inexorablement à une forme d'exode.

Ainsi que le précisait le général de Gaulle : "Il faut agir en homme de pensée, et penser en homme d'action." J'agis donc en présentant ma candidature pour ne plus avoir à subir, mais agir au nom de toutes et tous, pour toutes et tous, pour offrir à mes concitoyens une alternative qui fera sortir notre ville de sa torpeur et redonnera à l'ensemble de ces habitants un avenir prometteur et concret.

L'époque de vos promesses non tenues est révolue. Je parle ici au groupe PS-PRG. Je ne promets pas ; je m'engage à entreprendre et à réaliser ce que je proposerai, car tout projet à venir sera le fruit de réflexions communes.

Nous sommes en démocratie, ne l'oublions pas. Le népotisme est une porte ouverte au dogmatisme, aux dictatures. Il n'a pas sa place dans notre ville, ni dans notre pays. Faut-il réapprendre la Marseillaise à nos Élus ? Liberté, Égalité, Fraternité, est un combat de chaque jour, de chaque instant ; une lutte commune pour construire ensemble notre avenir.

Je demande, bien entendu, à être mis en copie des courriels adressés aux présidents de groupe.»

M^{me} NIASME

« Agir en homme de pensée et penser en homme d'action. » Je salue le courage de M. BIYIK. Cette phrase me porte tous les jours, car je l'ai mise en fond d'écran sur mon téléphone, et l'ai adaptée : « Agir en femme de pensée, et penser en femme d'action. » Comme M. BIYIK ou M. POIRET le soulignent, il est très important de ne pas rejeter la faute sur l'État, mais de faire preuve d'assertivité.

Les évènements récents montrent un échec dans notre gestion d'Élus. L'opposition agit au mieux pour dénoncer les choses. Vous vous gaussez lorsque M. GAUDIN parle des chiffres, mais il semble important de disposer de chiffres pour fonder son opinion et démarrer une analyse. Il est particulièrement important de faire preuve d'assertivité.

Votre premier mandat a débuté il y a cinq ans, et vos politiques ont connu leurs limites le 23 mars, date à laquelle j'ai vécu un choc politique. Si, dans notre ville, un tiers de la population vote pour le Front National, cela signifie que les habitants sont poussés dans leurs retranchements.

Il est particulièrement important, en effet, d'agir et d'être « dans le concret », de mettre en place des actions efficaces.

Il n'y a pas d'augmentation d'impôt, mais votre politique vise-t-elle à augmenter, au moins, le nombre de personnes en mesure de payer des impôts demain ? Je me permets d'en douter ; toutes les politiques de promotion immobilière mises en place viseront à amener des personnes qui, malheureusement, ne seront pas en capacité de payer.

Je ne remets pas en cause les difficultés des Français, ni le fait qu'il faut être capable de les aider. Simplement, je vois dans la métropole du grand Paris – que vous critiquez très fortement – l'opportunité de répartir, sur l'ensemble du territoire, l'effort d'accueil et de répartition des populations. Cela me semble très positif.

À l'échelle locale, votre politique économique est-elle porteuse pour l'avenir ? Est-elle suffisamment attractive ? Je la lierai à la politique jeunesse. Ces deux populations doivent être attirées dans notre ville.

Il convient de leur donner les moyens de s'épanouir et l'envie de rester dans notre ville. La moitié des commerces et les médecins désertent notre ville. Je m'inquiète sur la manière dont on est capable, à ce jour, de les attirer, et les faire rester sur notre territoire. Villeneuve-Saint-Georges n'a pas connu de grandes évolutions depuis plusieurs années. Elle reste dans des archaïsmes. Je trouve cela navrant.

Oui, nous méritons d'aller plus loin, de bouger. Nous méritons de construire un avenir.

Vous parlez d'un désengagement de l'État, d'un moyen de déposséder les communes de leurs compétences. Il n'est pas forcément négatif de déposséder les communes de leurs compétences si elles sont gérées de cette manière, et que le département n'a d'autres vocations que d'éponger les échecs financiers de la commune.

Dépenser quatre ou cinq millions dans des écoles finalement non construites, nécessitant de reprendre le projet à zéro, me dérange. L'argent du département n'est pas fait pour cela. Il doit s'agir d'un investissement local permettant d'obtenir des crèches départementales, de développer l'activité locale.

Je perçois dans la métropole du grand Paris une très belle opportunité pour notre ville de se développer. Je pense également au Triage, qui mérite profondément d'être valorisé. Notre groupe a porté ce projet. Nous continuerons à nous battre pour ce projet, que nous jugeons viable. Le site du Triage est aujourd'hui une friche industrielle. Il convient de continuer à se battre pour des projets porteurs d'avenir pour notre ville.

C'est cette politique qui m'intéresse, et non celle qui se cache derrière des grands mots et des citations, derrière l'humanisme et la solidarité, car la solidarité s'entend pour tout le monde, y compris ceux qui affichent un désaccord avec vos idées.

M^{me} BARDEAUX

Je regrette que vous n'avez pas fait cette grande déclaration lors de la Commission jeunesse. Vous vous inquiétez de la jeunesse, mais n'avez pas dit un mot durant deux heures et demie. Cela montre à quel point votre implication et votre solidarité sur la question est intense. Il existe des instances démocratiques dans lesquelles on vous laisse la parole, on vous donne la possibilité de vous inscrire, mais vous êtes en retard et ne parlez pas. Cela est bien dommage.

M^{me} NIASME

J'ai effectivement été en retard dans deux Commissions. Vous vérifierez la liste des émargements : je viens même aux Commissions dans lesquelles je suis suppléante. Je viens remplacer mes collaborateurs. Je suis présente, et agis au mieux pour être présente à toutes les Commissions, lorsque vos Élus sont absents. Quant au fait de ne pas parler durant la Commission jeunesse, nous étions très nombreux. Je vous remercie de nous inviter à ces Commissions, comme je remercie notre présence à la Commission culture. Je salue votre engagement. Il y a des séances de travail intermédiaires auxquelles M. POIRET nous a invitées. Cela est particulièrement intéressant, et nous permet d'être présents et de rencontrer les Villeneuvois. Si vous souhaitez que nous allions plus loin dans ce travail, invitez-nous aux Commissions intermédiaires, invitez-nous, ainsi que je l'ai demandé à M. DAVIDÉ, aux Commissions de travail et aux bilans sur le travail à mener avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Nous serons présents. Je ne m'exprime pas aux Commissions jeunesse, car je suis dans une posture d'écoute, madame BARDEAUX. Près de 30 personnes étaient réunies autour de cette table. S'il s'agit de parler de politique et de prononcer de grand discours, cela n'est pas mon rôle.

M^{me} le Maire

Je ne reprendrai pas l'intégralité de votre propos. Simplement, je regrette qu'en tant que Conseillère municipale, vous trouviez positif de déposséder les villes, car elles sont incapables. S'agissant de Triage, votre projet consiste à installer de nombreuses voiries sur le site avec des pavillons et le pôle-gare en plein milieu. Cela ne paraît pas correspondre à l'avenir du site ferroviaire.

M^{me} NIASME

Le projet est bien plus ambitieux que cela.

M. BOYER

Nous aimerions davantage de friches industrielles avec 2 000 emplois. Vous ne connaissez pas le site. Il existe une activité industrielle regroupant 2 000 emplois.

M^{me} NIASME

Une proposition de pôle multimodal d'un centre d'activités et d'un nouveau quartier n'est pas viable, c'est cela ?

M^{me} le Maire

Le pôle multimodal consiste à mettre au milieu du site ferroviaire l'écart qui converge aujourd'hui vers la gare du centre-ville.

M^{me} NIASME

Madame ALTMAN, je vous inviterai, ainsi que vos collaborateurs, à une séance afin de vous expliquer notre projet.

M^{me} le Maire

Je suis Villeneuveoise depuis 37 ans, n'en déplaie à certains. Aussi, je connais parfaitement le site de Triage.

Le Conseil municipal,

Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015, en sa séance du 11 février 2015.

Décide d'adopter le principe du recours aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la gestion Pluriannuelle des investissements projetés par la collectivité.

6. Autorisation d'une demande de subvention de fonctionnement pour le théâtre municipal auprès du Conseil général du Val-de-Marne.

M. POIRET

Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne pour le fonctionnement du théâtre municipal pour l'année 2015. Le théâtre municipal de Villeneuve-Saint-Georges et le Conseil général du Val-de-Marne collaborent depuis de nombreuses années à l'occasion de festivals départementaux ou pour l'accueil de compagnies ayant reçu une aide à la création au département. En 2014, le Conseil général a attribué, pour la première fois, une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à notre théâtre, afin d'accompagner le dynamisme de la vie artistique du Val-de-Marne, et en particulier au sein de la ville. Cette année, le théâtre sollicite à nouveau une subvention – la plus élevée possible – de la part du département, afin de soutenir le fonctionnement de cet équipement culturel. Je vous propose de solliciter auprès du Conseil général du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les théâtres de ville, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention, et de dire que les recettes afférentes seront imputées au budget de l'exercice 2015.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Sollicite auprès du Conseil général du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les théâtres de ville, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal.

Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention

7. Indemnités attribuées aux agents de la direction départementale des finances publiques – Filière fiscale

M. HENRY

Il est question des indemnités aux agents des services fiscaux et des interventions dont bénéficient les contribuables villeneuvois (permanences, traitement rapide de contentieux, mises au point d'impôt, etc.). Il est proposé au Conseil municipal de fixer une répartition d'indemnités pour le deuxième semestre 2013 comme indiqué dans la délibération, représentant 948 euros.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Fixe la répartition de l'indemnité pour le 2e semestre 2013 comme suit :

Nom Prénom	Grade	Montant
AUDIVERT Ben	Contôleur	26,33
COMAR Sophie	Contôleur	79,00
COUYOTOPOULO Jean	Inspecteur	79,00
GRAVILA Virgine	Contôleur	52,67
BOUAZZAOUI Ouassila	Contôleur	118,50
HONORE Philippe	Contôleur	118,50
OLIVIER Ygal	Contôleur	118,50
PAVIA Julia	Agent	118,50
ROGER Nicolas	Agent	118,50
SANANIKONE Kheuavanh	Agent	118,50
Total		948,00

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice considéré.

8. Salubrité publique : fixation des tarifs pour les opérations de nettoyage pour les affichages sauvages

M^{me} DINNER

Il s'agit, face à l'augmentation de l'affichage sauvage commis sur la ville et les répercussions en termes de frais de nettoyage, de vous proposer une grille tarifaire permettant à la ville de procéder au recouvrement de ces frais auprès des auteurs d'affichage sauvage. Cela concerne l'affichage public. Les panneaux publicitaires font l'objet d'un autre travail.

M. GAUDIN

J'ai posé une question en Commission : pour obtenir une précision sur le premier élément attendu : « Définit comme un affichage sauvage tout affichage sans autorisation municipale en dehors de panneaux publicitaires. » J'aimerais que la notion de panneau publicitaire soit précisée : est-ce les grands panneaux ? Est-ce les panneaux d'affichage associatif ? Qu'en est-il de l'affichage sauvage d'une manière générale ? Je pense aux affiches présentes sur les abribus. Ces éléments font-ils l'objet de cette délibération ?

M^{me} le Maire

Dès lors qu'il s'agit d'affichage sauvage, oui.

M. GAUDIN

Cela concerne l’affichage sauvage sur les équipements d’une façon générale, n’est-ce pas ? Excepté les panneaux officiels, publicitaires comme associatifs.

M. ESPINAR

Je suis ravi de lire ce propos et ne peux que souscrire à cette mesure. Le principe de faire payer les pollueurs n’a pas été appliqué depuis un certain temps à Villeneuve-Saint-Georges. Ne pourrions-nous pas étendre cette mesure à ceux qui permettent aux déjections canines de s’étaler sur nos trottoirs et chaussées, en affichant une petite note précisant qu’il convient de retirer les déjections sous peine d’amende ? De même, j’ai contacté vos services à plusieurs reprises parce que des personnes brûlaient des choses dans leur jardin. Il ne s’agit plus de prévenir gentiment de ne pas agir ainsi, mais de verbaliser. Cela ramènerait quelque argent, bien maigre.

M^{me} le Maire

Nous avons lancé une campagne significative qui précisait : « Ce ne sont pas des crottoirs ! » pour tenter de sensibiliser la population à ce problème.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

J’accueille également favorablement cette mesure. Parfois, il n’est pas évident d’identifier l’auteur des faits. Comment, concrètement, entrer dans l’application de cette mesure ? Évoquons votre proposition de vote, deuxième alinéa : « Dire que tout affichage de nature à porter atteinte à l’ordre public par son caractère notamment racisme, injurieux, dégradant ou encore pornographique, est contraire à l’ordre public et fera l’objet des mêmes mesures que l’affichage sauvage. » Ces affiches entrent dans la mesure même si elles sont affichées sur un encart publicitaire, c’est cela ?

M^{me} le Maire

Peu importe, s’agissant de cette mesure, le lieu d’affichage. Cela est déjà en place depuis sept ans.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n’ayant pas pris part au vote.

Définit comme un affichage sauvage tout affichage sans autorisation municipale en dehors de panneaux publicitaires.

Dit que tout affichage de nature à porter atteinte à l’ordre public par son caractère notamment raciste, injurieux, dégradant ou encore pornographique est contraire à l’ordre public et fera l’objet des mêmes mesures que l’affichage sauvage.

Dit que les affichages sauvages feront l’objet d’un retrait immédiat par les services municipaux.

Décide que les frais liés aux opérations de nettoyage, de dépose et de remise en état des affichages administratifs incomberont à l’auteur des faits.

Fixe les frais mentionnés à l'article précédent de la façon suivante :

1/ Un forfait d'intervention d'un montant de 50 euros :

- 35 euros pour la mobilisation d'un véhicule spécialisé pour le nettoyage haute pression,
- 5 euros pour la consommation de carburant du véhicule,
- 5 euros pour l'alimentation en eau du véhicule,
- 5 euros pour l'élimination des déchets liés à l'opération de nettoyage.

2/ Des frais de dépose facturés à l'heure :

- 10 euros par heure de mobilisation d'un agent communal pour la dépose des affichages sauvages.

Il est précisé que toute heure entamée est due.

3/ Des frais de remise en état des affichages administratifs :

- 10 euros par heure de mobilisation d'un agent communal pour le réaffichage,
- 1 euro de réaffichage du fond d'affiche par panneau
- 2.5 euros par affiche réaffichée.

M. HENRY

Je tiens à revenir sur la délibération précédente. Je propose de ne pas prendre compte les propositions de M. ESPINAR. Nous les prendrons en compte lorsqu'il prendra part au vote. Il paraît trop facile de formuler des propositions, mais de ne pas les valider.

M. ESPINAR

Une femme a récemment chuté.

M. HENRY

Là n'est pas le sujet. Vous êtes, au même titre que les autres, force de propositions, mais validez vos propositions en prenant part au débat et au vote. Ne pas prendre part au vote signifie que vous refusez quelque chose. Je ne prends pas en compte vos délibérations.

9. Demande de subvention auprès d'Aéroports de Paris pour la rénovation et l'amélioration phonique et thermique des bâtiments communaux

M. HENRY

Cette délibération concerne les bâtiments communaux, situés dans le plan Gênes sonores, pour lequel la ville prévoit des travaux pouvant conduire à des améliorations thermiques et phoniques. Nous pourrions, avec l'aide à l'insonorisation proposée par ADP, faire subventionner à 100 % les honoraires d'un bureau acoustique afin qu'il estime le montant des travaux à réaliser. Dans ce cadre, les travaux d'amélioration consisteraient à remplacer les menuiseries, ventilations, ouvertures, etc. Pour information, les bâtiments concernés sont les logements de fonction de la piscine municipale, le logement du gardien du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier, les logements de fonction du groupe scolaire Condorcet, du groupe scolaire Berthelot, et les logements de fonction du centre technique municipal Anatole France. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer tout dossier de subvention auprès d'ADP.

M. GAUDIN

Je suis étonné que les logements de fonction soient considérés comme des locaux à caractère sanitaire et social. Dans la note de présentation, vous parlez d'une subvention à hauteur de 100 % pour les locaux à caractère sanitaire et social. Je ne vois pas en quoi le logement de fonction d'un

gardien est un logement sanitaire ou social. Je pense que vous êtes « euphorique » quant à une subvention à 100 %. Les dossiers étaient valables jusqu'au 31 décembre 2014. J'ai lu dans la presse que la subvention à 100 % n'était pas reconduite en 2015. Je vous demande ce qu'il en est.

M. HENRY

Il est question d'une suspension du financement à 100 % pour les logements collectifs et les logements particuliers. Comme il s'agit de bâtiments communaux, nous proposons de déposer tout de même les demandes. Nous verrons si elles sont acceptées. Nous ne sommes pas dans le cadre de l'arrêt des subventions à 100 %.

M. GAUDIN

À ce sujet, où en est le dossier épineux d'insonorisation de l'hôpital ? (Isolation phonique, fenêtres). Je ne me souviens plus s'il y a eu un procès.

M^{me} le Maire

Ce sujet n'a pas évolué.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Autorise le Maire à déposer tout dossier de subvention auprès d'Aéroports de Paris lors de la réalisation de travaux d'insonorisation dans les bâtiments communaux situés dans le périmètre du Plan de Gêne Sonore et à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

10. Fixation d'une tarification de la carte du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ)

M^{me} BARDEAUX

Il s'agit de fixer la tarification de la carte d'accès aux Maisons de quartier, aux Maisons pour tous. Du fait des conventions signées avec la CAF, nous devons fixer un montant de carte d'adhésion SMJ. Jusqu'à présent, nous ne faisons pas payer les jeunes qui venaient chercher une carte pour bénéficier des différents projets et initiatives des structures jeunesse. Afin de nous placer en conformité avec la loi et la CAF, nous proposons de fixer le tarif de la carte SMJ à l'euro symbolique.

M^{me} NIASME

Ma question est liée au devenir des Maisons de quartier. Ce point a été évoqué en Commission jeunesse et sera étudié au cours de l'année. Le quartier du Blandin me semble isolé. Quels sont les projets ?

M^{me} BARDEAUX

Il y a trois ou quatre ans, une structure située au Square de la Mare devait être un lieu « ressources » aux associations, aux jeunes du quartier, aux services municipaux lors d'initiatives sur le territoire, etc. Les jeunes du Blandin, comme ceux du centre-ville, se rendent au Point formation jeunesse, structure référence assumant le rôle de PIJ et de Maison de quartier, lorsqu'ils ont besoin de s'inscrire à des séjours ou à des initiatives du service jeunesse. Un groupe de travail de la Commission jeunesse s'intéresse à l'évolution des Maisons de quartier. Madame NIASME, je vous invite à y participer avec grand plaisir. Cette proposition a d'ailleurs été formulée en juillet, lors de

la première Commission. Nous avons commencé à étudier les structures déjà existantes, les Maisons pour tous « labellisées » ; celle du Blandin n'étant pas considérée comme une véritable Maison pour tous, mais davantage comme une structure temporaire.

M^{me} le Maire

Le quartier Belleplace-Blandin avait besoin d'une structure permettant à la population d'avoir une activité associative ; l'objectif étant que les services de la ville y soient présents. Le bâtiment modulaire a le mérite d'exister. Il n'y avait rien dans ce quartier. Nous avons aménagé le Square de la Mare. Le bâtiment est utilisé par l'association, mais il existe des aménagements autour, pour les jeunes. Ce point devient un véritable lieu pour le quartier. Dans le cadre de la réflexion portant sur l'ensemble de la ville des Maisons de quartier et de leur rôle, il conviendra d'intégrer les éléments utiles et nécessaires pour Belleplace-Blandin.

M^{me} NIASME

Vous affirmez qu'il y a plusieurs activités. Je me suis récemment rendu au Square. Le stade est encore en l'état, le bungalow subit les assauts répétés des personnes qui le fracturent régulièrement. Des personnels sont-ils présents pour effectuer l'animation ? Le bungalow est dévolu aux associations. Quel est le fonctionnement ? Cela a-t-il permis de redynamiser le quartier ? Ma question porte foncièrement sur ce quartier qui me semble fort isolé.

M PILATTE

Je me permets de vous fournir plusieurs informations : l'association, au fil de l'Yerres, a été créée il y a quatre ou cinq ans. Elle organise un certain nombre d'activités de manière récurrente dans ce local. Bien entendu, elle regrette les tags et dégradations régulières. Pour en avoir discuté avec certains membres de l'association, il semble que le climat se pacifie. Durant un certain temps, une personne très charismatique s'en est occupée. Malheureusement, pour des raisons de santé, elle a dû abandonner son activité associative il y a deux ans, mais l'association continue à bien vivre et à bien travailler. Il reste vrai que d'autres associations de ce type seraient nécessaires dans ce quartier.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve la fixation d'une tarification liée à la délivrance de la carte du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) en application de la Convention d'Objectifs et de Financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Fixe le tarif de la carte Service municipal de la Jeunesse (carte SMJ) à 1€

11. Attribution d'une garantie d'emprunt à l'OPHLM pour la réhabilitation des Îles

M. HENRY

Il s'agit de la réhabilitation de 84 logements de la cité des Îles à Villeneuve Triage. L'OPH a sollicité la ville pour garantir les prêts qu'il a contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour la réhabilitation. Les travaux envisagés portent sur l'isolation extérieure et la toiture principalement. Le coût des travaux est de 4 584 181 euros TTC, avec un financement réparti avec le Conseil général de 196 560 euros, un emprunt à la Caisse des Dépôts de 3 037 621 euros, un prêt de la Caisse des logements de 250 000 euros et d'autres investissements de l'OPH en fonds propres de l'ordre de 1,1 million. En contrepartie, l'OPH réserve à la ville 16 logements au sein de cette

opération. Il est proposé d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt éco-prêt d'un montant de 1 176 000 euros, souscrit par l'OPH auprès de la Caisse des Dépôts. Vous disposez des montants précisant les taux et durées. Un second accord prévoit d'accorder la garantie à la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt (deuxième emprunt) de 1 861 621 euros, souscrit par l'OPH à la Caisse des Dépôts, et répondant à un taux d'engagement de garanties différent que le premier.

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Mme MARIE de FICQUELMONT s'étant abstenue,

Mme DINNER, M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Accorde la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt PAM, écoprêt, d'un montant total de 1 176 000 euros, souscrit par l'OPH auprès de la Caisse des Dépôts.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

1 — Montant du prêt contracté au titre de la réhabilitation Eco prêt : 1 176 000 €

- Commission d'instruction : 0
- TEG : 0,5 %
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Marge fixe sur index : - 0,5 %
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,5 %
- Taux d'intérêt plancher : 0,50 %
- Taux annuel de progressivité : 0
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Accorde la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt PAM, d'un montant total de 1 861 621 euros, souscrit par l'OPH auprès de la Caisse Dépôts.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

2 - Montant du prêt PAM : 1 861 621 €

- **Commission d'instruction : 0**
- **TEG : 1,6 %**
- **Durée du différé d'amortissement : 24 mois**
- **Durée de la période d'amortissement : 25 ans**
- **Marge fixe sur index : 0,6 %**
- **Index : Livret A**
- **Taux d'intérêt : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 %**

- **Taux annuel de progressivité : 0**
- **Périodicité : annuelle**
- **Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)**

Dit que les garanties d'emprunts sont accordées jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter, objets de la présente garantie.

Il est précisé que la garantie s'exécute en cas de défaillance du débiteur principal en ses lieux et place, sur notification de l'établissement prêteur, en couverture des sommes constituant la créance liquide, certaine et exigible.

Dit qu'en contrepartie des garanties indiquées ci-dessus, l'OPH s'engage à réserver à la ville de Villeneuve-Saint-Georges 16 logements de l'opération, pour une durée correspondant à la durée de la garantie susvisée.

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Femmes solidaires de Villeneuve-Saint-Georges et d'ailleurs (FSDVA) »

M. PILATTE

Je vous propose de décider du versement d'une subvention exceptionnelle pour une association nouvellement créée : Femmes solidaires d'ici et d'ailleurs. Elle a été créée en 2014, grâce à la mobilisation d'un groupe de femmes du Plateau suite à différents évènements, notamment les violences récurrentes entre les bandes de jeunes. Elles avaient par ailleurs perçu un besoin d'accompagnement des parents dans les questions de parentalité, un besoin de lutter contre le repliement de certains habitants, voire promouvoir le vivre ensemble. Elles avaient perçu la soif de créer des évènements festifs, informationnels et des débats dans le quartier. Avec leurs propres moyens, elles ont déjà initié un certain nombre d'actions au niveau du quartier du Plateau : réunions de parents, sensibilisations des jeunes aux questions de violence, journée de salubrité le 10 octobre au Centre commercial Kennedy. Les particuliers vivant dans ce secteur ont apprécié. Elles exercent également des fonctions de traductrice pour certaines familles peinant à comprendre les documents officiels. Elles assurent un lien avec les établissements scolaires. Elles participent aux actions locales : fête du Plateau, médiation nomade ; et aux actions régulièrement mises en œuvre en direction des jeunes dans la Maison pour tous du Plateau. Afin de poursuivre cette action, menée grâce aux fonds personnels de ces femmes, il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider du versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association « Femmes solidaires de Villeneuve-Saint-Georges et d'ailleurs », et de dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice courant du budget communal.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Cette initiative est bonne, mais je pense qu'il serait bon de renforcer les missions de service de police municipale sur leur secteur afin de les aider.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Décide du versement d'une subvention exceptionnelle :

- **1 000 euros à l'association « Femmes solidaires de Villeneuve-Saint-Georges et d'ailleurs (FSDVA) »**

SERVICES TECHNIQUES

Espaces publics

13. Approbation de l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Dommages aux Biens communaux et risques annexes » (années 2013 à 2016)

M. HENRY

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 janvier 2015 pour donner son avis sur cet avenant. S'agissant d'une prise en compte de la révision des superficies du parc immobilier de la ville, la cotisation a été augmentée. Il est désormais question de 86 304,13 euros HT.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Dommages aux Biens communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances-141 avenue Salvador Allende- 79031 NIORT CEDEX 9, fixant la nouvelle cotisation annuelle (hors indexation contractuelle 2015), à 86 304.13 €HT.

Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

14. Approbation de l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Flotte Automobile et risques annexes » (années 2014 à 2017)

M. HENRY

La logique est la même que pour le point précédent, mais cela concerne les véhicules et les risques annexes. Il s'agit de l'avenant n°1 au marché d'assurance « Flotte automobile ». La prime 2014 était de 12 367,82 euros HT. Par avenant, nous fixons la cotisation annuelle à 87 916,48 euros HT selon les indices spécifiques en vigueur (indexation contractuelle 2015).

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances-141 avenue Salvador Allende- 79031 NIORT CEDEX 9, qui fixe la prime de régularisation de l'année 2014 à 12 367.82 €HT, soit 14 556.16 € TTC et la cotisation annuelle à 87 916.48 €HT (hors indexation contractuelle 2015)

Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

15. Marché d'assurance « Tous risques expositions » : changement de courtier suite à départ en retraite du titulaire

M. HENRY

Notre compagnie d'assurance nous a informés que suite au départ en retraite de M. Didier PIGEONNEAU, le nouveau courtier titulaire du marché d'assurance est le cabinet Philippe MARCON, Paris 13e. Pour changer de courtier, il est nécessaire de passer un avenant, que nous vous proposons d'approuver.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Approuve l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Tous risques expositions » avec le courtier : Cabinet Philippe MARCON – 54 rue de Tolbiac – 75 013 PARIS (Compagnie apéritrice AXA ART), à effet du 1^{er} janvier 2015

Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Bâtiments

16. École des poètes : Autorisation de signer le marché de travaux pour la réalisation de l'école avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION

M. HENRY

Il est proposé au Conseil municipal de permettre la signature du marché de travaux avec la société EIFFAGE. Chacun connaissant l'histoire de l'école, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Aussi, je vous propose d'autoriser le Maire à ajouter le lot « équipements de cuisine » au marché de travaux, et de signer avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 7 002 075,10 euros HT, soit plus de 8 400 000 euros TTC.

M. GAUDIN

Où est en le dossier de remboursement et de prise en charge par l'assurance ? Vous aviez indiqué que nous n'avions pas de souci à nous faire, que cela serait pris en charge par l'assurance, et que la ville serait remboursée. Vous étiez très optimiste quant à l'issue de cette affaire.

M. HENRY

Le dossier est en cours. Nous avons tout demandé en toute légalité. Vous savez toutefois que ce type de dossier nécessite un certain temps. Aussi, il n'a pas avancé.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Vous écrivez que : « (...) Sans que cela n'impacte le coût global de l'opération, le montant du marché initialement évalué à 8 200 000 euros TTC a été réévalué à 8 000 440 euros TTC, intégrant le lot "équipements de cuisine." Comment procédez-vous pour ne pas augmenter le coût global de l'opération ? Une réduction est-elle opérée sur un autre poste de travaux ?

M. HENRY

L'appel d'offres initial était basé sur la construction de l'école, et non sur l'équipement intérieur. Nous avons jugé qu'il pouvait être ajouté au dossier un équipement intérieur (équipements de cuisine) afin de l'intégrer au bâti de l'école. Dans ce cadre, nous demandons à intégrer la variante de l'équipement de cuisine, qui entraîne une augmentation du prix de l'opération complète, mais pas du prix du bâti de l'école. Dans la même logique, nous augmenterons le prix de l'école lorsque nous achèterons les tables, chaises, et tableaux. À ce jour, l'école est simplement un bâti.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M ESPINAR (pour son compte et celui de M JOLY), Mme LAVOCAT, M JOLY n'ayant pas pris part au vote.

Autorise le maire à ajouter le lot équipements de cuisine au marché de travaux.

Autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 7 002 075,10 € HT soit 8 402 490,12 € TTC répartis comme suit :

- **Offre de base : 7 795 000€HT**
- **Variantes acceptées par la commission d'appel d'offres : - 674 496,18 €HT**
- **Options retenues par la commission d'appel d'offres : - 118 428,72 €HT**

La séance est levée à 22 h 30.